

LES
ARTISANS ET LEUR VIE EN GRÈCE

DES
TEMPS HOMÉRIQUES A L'ÉPOQUE CLASSIQUE

LE SIÈCLE D'HÉSIODE

PAR
PIERRE WALTZ

Extrait de la *Revue historique*,
Tome CXVII, année 1914.

(Les tirages à part ne peuvent être mis en vente.)

PARIS
1914

Bibliothèque Maison de l'Orient



153985

LES
ARTISANS ET LEUR VIE EN GRÈCE

DES
TEMPS HOMÉRIQUES A L'ÉPOQUE CLASSIQUE

LE SIÈCLE D'HÉSIODE.

Ἡμῶν φύεται ἕκαστος οὐ πᾶν ὅμοιος
ἐκάστω, ἀλλὰ διαφέρων τὴν φύσιν, ἄλλος
ἐπ' ἄλλου ἔργου πράξιν.

(Platon, *Rép.*, II, p. 370 a).

Un des problèmes les plus ardu, mais un des plus importants à résoudre, que soulève l'histoire de la civilisation grecque est celui qui concerne l'institution et le développement de la division du travail social, en particulier du travail industriel. En effet, la division du travail n'est pas seulement un fait intéressant en tant que facteur du progrès économique : il est bien évident, — et c'est un principe déjà posé par Platon et par Xénophon¹, — que la spécialisation des ouvriers est le seul moyen d'obtenir à plus bas prix des produits de meilleure qualité ; mais le désir d'arriver à ce résultat ne saurait être considéré comme le point de départ de la spécialisation ; une telle théorie donnerait trop de prise à l'objection où se heurte n'importe quel essai d'explication finaliste, en supposant à priori une netteté de conception que l'expérience seule peut donner ; si le progrès de la civilisation

1. « Les produits se font mieux et plus facilement quand chacun fait... la besogne la plus conforme à ses aptitudes, sans se préoccuper du reste. » (*Rép.*, II, p. 370 c.) Cf. encore *Euthydème*, p. 279 et suiv., etc. — Des idées analogues sont exprimées dans la *Cyropédie*, VIII, 2, 5-6, et 5, 1-6 : « Il est impossible, dit notamment Xénophon, qu'un homme qui exerce à la fois plusieurs métiers les fasse tous bien... Un homme dont le travail se borne à un ouvrage restreint doit nécessairement y exceller. »

est une conséquence nécessaire de la division du travail, il n'a pu, — du moins à l'origine, — en constituer la fin¹. C'est ailleurs que dans un idéal à réaliser qu'il faut chercher la condition nécessaire à la production de ce phénomène social : on ne peut la trouver que dans un commencement d'organisation de la société². En effet, — pour négliger le côté théorique de la question³, — il est clair qu'un travailleur ne peut se spécialiser qu'en raison de la certitude où il est de pouvoir compter sur la collaboration d'autres travailleurs : on n'imagine pas un forgeron fabriquant des socs sans s'être assuré qu'un autre ouvrier construit en même temps des corps de charrues en nombre égal, ni même confectionnant un objet quelconque sans être certain qu'il pourra l'échanger contre d'autres produits, indispensables à son existence. Les divers métiers ne peuvent donc se constituer que par une sorte d'entente au moins implicite entre les travailleurs ; et la spécialisation, qui force chacun à ne produire lui-même qu'une infime partie de ce qui lui est nécessaire, ne peut s'établir au sein d'une collectivité que dans la mesure où des relations constantes existaient déjà entre les individus qui la composent. Si la division du travail est la cause d'un progrès économique, elle est elle-même le résultat d'un progrès social. Par conséquent, il n'est pas de méthode plus sûre, pour calculer la puissance du lien social dans un milieu quelconque, que de déterminer le degré qu'il a pu atteindre dans la spécialisation progressive des travailleurs et dans l'organisation du travail. Si l'on veut suivre pas à pas l'évolution de la société grecque, il est donc indispensable d'étudier, siècle par siècle, la constitution des divers métiers et la situation de ceux qui les exerçaient. Or, en ce qui concerne les temps antérieurs à l'époque classique, l'histoire s'est à peu près bornée, jusqu'à présent, à constater les effets de cette évolution à de longs intervalles, sans chercher à en déterminer avec précision les phases successives⁴ : il est admis,

1. Suivant M. Durkheim (*De la division du travail social*, I, II, ch. II, § 4), « le besoin de produits plus abondants et de meilleure qualité est un résultat de la cause qui nécessite la spécialisation, non la cause de cette dernière. » Cf. encore ch. V, § 2.

2. « La division du travail ne se produit qu'au sein de sociétés constituées. » (Durkheim, *loc. cit.*)

3. M. Durkheim (*loc. cit.*) trouve la cause première de la division du travail dans l'accroissement de la densité et du volume des sociétés.

4. Cf., par exemple, P. Guiraud, *la Main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce* (Université de Paris, *Bibl. de la Faculté des lettres*, t. XII,

— et d'ailleurs facile à vérifier par de nombreux exemples, — qu'à l'âge homérique se trahit encore l'influence d'un état patriarcal inorganique, tandis qu'au v^e siècle le régime de la cité est définitivement constitué et l'on y voit fonctionner normalement tous les rouages d'une société organisée; mais par quelles étapes était passé le monde grec pour subir dans un temps relativement court une modification aussi profonde? Telle est la question qui reste à élucider, dans la mesure où le permet la rareté des documents précis relatifs à l'histoire des VIII^e, VII^e et VI^e siècles¹.

Pour continuer l'œuvre des historiens qui ont déjà entrepris cette étude sociale en ce qui concerne les temps homériques², c'est avec l'époque d'Hésiode qu'il convient, en premier lieu, de les comparer. Si aucune distinction notable ne pouvait s'établir entre le milieu où Homère place l'action de ses épopées et celui que décrivent les *Travaux et les Jours*, l'analyse de ce poème permettrait du moins de préciser certains points que l'*Illiade* et l'*Odyssée* n'éclaircissaient pas suffisamment; et si, — ce que l'examen des idées d'Hésiode rend à priori plus probable³, — la différence est sensible entre la vie tant matérielle que morale des deux époques, nous pourrions au moins entrevoir, par l'étude des progrès économiques, le progrès social qui les a rendus possibles.

Paris, 1900), p. 51 : « Ulysse se vantait jadis d'avoir fabriqué son lit nuptial; s'il eût été contemporain de Périclès, il serait allé tout bonnement l'acheter chez un marchand de meubles. Homère nous représente un fils de Priam occupé à faire son char de guerre avec le bois qu'il a coupé dans la forêt; ultérieurement, c'eût été là de sa part une excentricité... » La vivacité de ces antithèses et d'autres analogues montre bien la profonde divergence entre ces deux états, mais le problème est moins résolu que posé. Guiraud avoue d'ailleurs (p. 64) qu'il est, selon lui, « impossible de suivre cette évolution à travers les âges ».

1. Guiraud touche bien à cette question dans son chapitre sur l'*Évolution de l'industrie en Grèce*; mais il s'attache plutôt (p. 24-32) à montrer l'essor économique de la Grèce et la diffusion des produits de son industrie qu'à déterminer les conditions de leur élaboration. Ses *Études économiques sur l'antiquité* (2^e éd., Paris, 1905) n'apportent aucun élément nouveau à la solution de cette question particulière. Quant au livre de Francotte sur l'*Industrie dans la Grèce ancienne* (Bruxelles, 1900-1901), bien qu'il fasse une large part à l'étude de l'industrie au point de vue social, il ne touche qu'en passant (cf. surtout t. I, p. 24-38) au problème spécial qui nous occupe.

2. Citons en première ligne Riedenaer, *Handwerk und Handwerker in den homerischen Zeiten* (1873); Guiraud, *la Main-d'œuvre...*, ch. I-II; *Études économiques...*, p. 27 et suiv.

3. Voir ma thèse sur *Hésiode et son poème moral*, p. 86 et suiv.

I.

Les artisans à l'époque homérique.

Le régime patriarcal constitue déjà une première tentative de groupement humain ; mais le principe essentiel sur lequel il est fondé, celui de l'autonomie familiale, ne favorise guère la division du travail ; car s'il n'est pas logiquement incompatible avec la spécialisation, il ne saurait, en tout cas, comporter l'existence de professionnels travaillant pour le public. Or, la société homérique n'est pas encore bien dégagée de cet état de choses primitif : on y voit souvent les membres d'un même « clan » habiter tous sous le même toit et chacun d'eux se livrer successivement à toutes sortes de travaux¹. En matière agricole, par exemple, non seulement les plus hauts personnages mettent volontiers la main à l'ouvrage² ; mais même les ouvriers embauchés à cet effet ne sont pas des spécialistes : on charge le premier venu non seulement de garder un troupeau ou de balayer une étable³, ce dont n'importe qui est capable, mais de faire une haie, de soigner des arbres ou un jardin, de construire une fontaine⁴ ; et cela sans s'informer de ses aptitudes particulières⁵.

Dans les maisons, tous les travaux domestiques sont faits par les femmes, et chacune d'elles, pour être une épouse ou une servante accomplie, doit être également capable non seulement de

1. Sur l'organisation primitive du γένος en Grèce, voir P. Guiraud, *la Propriété foncière en Grèce jusqu'à l'époque romaine* (Paris, 1893), ch. I-II, IV, VII, et G. Glotz, *la Solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce* (Paris, 1904), ch. 1.

2. Par exemple Laerte cultivant son verger (*Odyssée*, XV, v. 139 et suiv.; XXIV, v. 226 et suiv.) ou Lycaon, fils de Priam, travaillant à la construction de son char (*Iliade*, XXI, v. 36 et suiv.). Quand Ulysse provoque Eurymaque (*Od.*, XVIII, v. 366 et suiv.), il se vante de savoir faucher et labourer mieux que lui. Le roi préside lui-même aux moissons (*Il.*, XVIII, v. 550-560) ; son premier soin, en revenant de voyage, est de visiter ses bergeries (*Od.*, XV, v. 503 et suiv. ; — *Boucl. Hér.*, v. 39) ; enfin ce sont parfois ses propres enfants qui gardent ses troupeaux (*Il.*, XV, v. 547 et suiv. ; — *Od.*, XXII, v. 222-223).

3. Tels sont les travaux que proposent à Ulysse Eumée (*Od.*, XVII, v. 187) et Mélanthios (*Ibid.*, v. 223 et suiv.).

4. Cf. *Od.*, XVIII, v. 359 ; — *Il.*, XXI, v. 257 et suiv., 347.

5. Si les Cyclopes, ces fermiers modèles, ne « savent ni semer ni labourer » (*Od.*, IX, v. 108), il faut se garder de voir dans ce fait l'indice d'une spécialisation ; c'est au contraire leur barbarie que le poète veut faire ressortir en citant ce trait de mœurs : ce ne sont pas des ἀνδρες ἀλφῆσται.

bien tenir le ménage et de faire la cuisine¹, mais de tisser, de coudre, de laver le linge², à l'occasion même de moudre le grain³ ou de soigner les chevaux⁴ : Hélène, Andromaque, Arété, Nausicaa, Circé président chez elles à toutes ces tâches et n'y sont pas les moins habiles. Les hommes non plus ne restent pas étrangers à la tenue de la maison et à la confection des vêtements⁵. Sans doute quelques captives, originaires de pays orientaux où l'art et l'industrie sont plus avancés que dans le monde grec, se font remarquer par quelque talent spécial⁶; mais, outre que ces ouvrières devaient être renommées en raison même de leur rareté, leur présence accidentelle dans les gynécées ne pouvait avoir une action sensible sur l'état général de l'industrie et de la civilisation nationales⁷.

Mais c'est surtout dans la construction des objets mobiliers que nous frappe la facilité avec laquelle on se passait du concours des spécialistes : non seulement dans l'île de Calypso, dont il est le seul habitant mâle, Ulysse n'éprouve aucun embaras à construire de toutes pièces un radeau relativement perfectionné, c'est-à-dire à se faire successivement bûcheron, menuisier et voilier⁸; mais, même lorsqu'il n'est pas pressé par une nécessité de ce genre, qu'il est dans son pays, où il exerce l'autorité royale et où il lui serait aisé de trouver des collaborateurs, c'est de ses propres mains qu'il fabrique son lit nuptial et bâtit

1. Cf. *Il.*, XXIV, v. 613; XVIII, v. 560, etc.

2. Des allusions continuelles à ces travaux sont faites dans l'*Illiade* (VI, v. 289, 324, 456, 490; XXII, v. 440; XXIII, v. 263, 760, etc.) et dans l'*Odyssée* (II, v. 93 et suiv.; IV, v. 121-136; VI, v. 26 et suiv., 305 et suiv.; X, v. 222, etc.).

3. C'est ce que les servantes d'Ulysse font pour les prétendants (*Od.*, XX, v. 105 et suiv.).

4. C'est ainsi qu'Andromaque prend soin des chevaux d'Hector (*Il.*, VIII, v. 186 et suiv.).

5. Cf. *Od.*, XV, v. 319 et suiv. (Ulysse s'occupe du ménage d'Eumée); XIV, v. 23 (Ulysse trouve Eumée en train de se fabriquer des sandales), etc.

6. Notamment les Cariennes, les Lydiennes, les Sidoniennes (*Il.*, IV, v. 141 et suiv.; VI, v. 289 et suiv.; — *Od.*, XV, v. 417 et suiv., etc.); cf. *infra*.

7. Les *artistes* ne sont pas non plus des spécialistes : les héros qui veulent consacrer une statue à une divinité la taillent eux-mêmes; d'où l'emploi exclusif du bois, plus facile à travailler que la pierre, le métal ou l'ivoire (Plutarque, *Mor.*, p. 762-763). Selon la tradition, le plus ancien sculpteur professionnel aurait été Dédale, l'auteur des premiers perfectionnements techniques accomplis par la statuaire (notamment l'idée d'écartier les bras et les jambes); cf. Diodore, IV, 76.

8. *Od.*, V, v. 245-261.

la chambre qui doit contenir ce meuble précieux : il construit les murs, le toit, les portes, rabote et aligne le bois du lit, y tend des sangles de cuir, l'orne d'incrustations d'or, d'argent et d'ivoire, en un mot s'acquitte à lui seul de la besogne d'un maçon, d'un charpentier, d'un menuisier, d'un bourrelier et d'un orfèvre, le tout avec une égale compétence¹. Dans l'*Iliade* aussi, l'on voit tantôt les soldats d'Achille tantôt tous les habitants de Troie s'improviser bûcherons, maçons et charpentiers². Les marins même ne sont pas des professionnels : quand Télémaque songe à quitter Ithaque ou qu'Alcinoos veut y renvoyer Ulysse, c'est au concours de volontaires « choisis parmi tout le peuple » qu'ils font appel³; leurs matelots sont des gens du commun, qui se seraient embauchés aussi bien pour n'importe quelle autre tâche⁴. Tous ces ouvriers sont des « maîtres Jacques », comme Automédon, le serviteur d'Achille, qui non seulement cumule les fonctions de cocher et de cuisinier, mais remplit encore le rôle de messenger, de palefrenier, d'écuyer tranchant et de valet de chambre⁵. Pas plus dans les besognes domestiques que dans le travail industriel n'apparaît le moindre souci d'organisation⁶.

Cependant, au sein même de cette société inorganique, commence à se manifester une tendance à répartir les fonctions selon les aptitudes individuelles. Il existe déjà, dans un certain nombre de métiers, des artisans professionnels, qui travaillent pour le public, des « démiurges »⁷. Cet état de choses devait être le terme d'une assez longue évolution : à la complète auto-

1. *Od.*, XXIII, v. 189-201.

2. *Il.*, XXIII, v. 114 et suiv. (érection du bûcher de Patrocle); XXIV, v. 448 et suiv., 791 et suiv. (construction de celui d'Hector). — Sur l'emploi du mot ὑλοτόμος (XXIII, v. 114, 123), cf. *infra*.

3. *Od.*, III, v. 363 et suiv.; IV, v. 778 et suiv.; VIII, v. 35 et suiv.

4. Les marins de l'*Odyssée* sont des *thêtes* (voir plus loin), comme ceux de l'époque classique (cf. Thucydide, VI, 43). Les mêmes hommes sont d'ailleurs à la fois soldats et matelots, aussi bien à l'âge homérique que pendant la guerre du Péloponèse (cf. Thucydide, I, 10, 4; VI, 91, 4).

5. Voir *Il.*, IX, v. 209; XVI, v. 145 et suiv., 472; XVII, v. 429; XIX, v. 392; XXIII, v. 563 et suiv.; XXIV, v. 474, 574, 625. Sa situation sociale est d'ailleurs différente de celle des matelots, puisqu'il est attaché au service d'Achille et probablement son esclave. Sur les *χήρυκες* homériques bons à tout faire, voir encore Athénée, X, p. 425 d, et XIV, p. 660 cd.

6. Autre exemple : Myrtilos est à la fois le charron (ἀρματοπηγός) et le cocher (ἡνίοχος) d'Oenomaos (cf. Phérécide, fr. 93 Müller).

7. Le mot *δημιουργός*, inconnu à l'*Iliade*, se trouve deux fois dans l'*Odyssée* (XVII, v. 383, et XIX, v. 135).

nomie familiale avait logiquement succédé un nouveau régime, où chaque « clan » empruntait à d'autres, par voie d'échanges, les produits qui lui manquaient ; cet usage s'était étendu, puisque les poèmes homériques parlent assez fréquemment d'*étrangers* avec qui les Grecs trafiquaient ou qu'ils faisaient venir chez eux pour exercer des industries plus avancées dans leur pays¹. L'habitude naissait alors tout naturellement de s'adresser, pour chaque objet, au peuple, au groupement ou à l'homme le plus habile à le fabriquer ; de sorte qu'un commencement de spécialisation pouvait s'ébaucher même avant l'institution des démiurges. Toutefois, un artisan de métier ne peut être supérieur en toute matière à un « amateur » comme Ulysse ; or, c'est cette supériorité seule qui peut lui attirer la clientèle des particuliers ; il n'a donc des chances de succès que dans le domaine où il aura acquis une compétence spéciale ; si bien que l'existence d'ouvriers professionnels, résultat d'une première et rudimentaire tendance à la division du travail, favorisait à son tour l'extension de cette spécialisation. Il était naturel qu'elle commençât par les professions qui exigeaient un outillage perfectionné, une manipulation délicate ou des connaissances trop compliquées pour la majorité des intelligences. Dans une courte énumération des principales sortes de démiurges, l'*Odyssée* cite les devins, les médecins, les chanteurs et les menuisiers (τέκτονες), auxquels un autre passage ajoute les hérauts². Mais il ne faut pas conclure de ce texte que les ouvriers manuels étaient parmi eux en petite minorité ; car les deux poèmes en donnent d'autres exemples, en assez grand nombre. Le terme de τέκτων, — pour examiner d'abord ceux que nomme le passage en question, — désigne tous les gens qui travaillent le bois et qui constituent pour nous plusieurs corps de métiers parfaitement distincts : les τέκτονες homériques sont soit des maçons³, soit des construc-

1. *L'Iliade* cite les teinturiers de Carie et de Lydie (IV, v. 141 et suiv.), les brodeuses de Sidon (VI, v. 289 et suiv.), les armuriers de Chypre (XI, v. 19 et suiv.). C'est par un corroyeur béotien qu'Ajax fait recouvrir son bouclier (*Il.*, VII, v. 220 et suiv. ; — Plin. *H. N.*, VII, 57, 5) ; suivant Strabon (XIII, 4, 6), il s'agirait même d'un Lydien établi en Béotie. L'*Odyssée* (XVII, v. 382, 386) fait également allusion à ces ouvriers qu'on « appelle d'ailleurs ».

2. XVII, v. 383 et suiv. ; XIX, v. 135.

3. *Il.*, VI, v. 315 ; XXIII, v. 712 et suiv. ; *Od.*, XVII, v. 340 ; XXI, v. 43 et suiv.

teurs de navires¹, soit des charpentiers², parfois encore des bûcherons³, des menuisiers d'art⁴, des charrons⁵ ou des fabricants d'arcs⁶. Rien ne fait supposer d'ailleurs qu'ils se soient spécialisés chacun dans une seule de ces branches⁷. Il en est de même pour les métallurgistes : le terme de *χαλκεύς* désigne ordinairement, dans l'*Iliade*, un armurier⁸; mais l'*Odyssee* fait aussi des *χαλκῆες* soit des forgerons, soit des orfèvres⁹. Leur patron, Héphaïstos, s'occupe à la fois de chaudronnerie et de bijouterie¹⁰; nous le voyons fabriquer tour à tour une cuirasse, un bouclier, des armes offensives, des trépieds, des meubles en métal¹¹, parfois même des chambres et des portiques¹². La difficulté de travailler le métal exige un homme expérimenté; mais toutes les industries où s'emploie cette matière sont également de sa compétence¹³.

Il est naturel que, dans l'*Iliade* surtout, ces deux classes d'artisans soient le plus fréquemment nommées : l'armurier est le principal fournisseur des héros belliqueux; quant au bûcheron, sa besogne est, dans les récits de combats, une source inépuisable de comparaisons. Mais la société homérique connaît encore d'autres métiers manuels, entre autres ceux de corroyeur¹⁴

1. *Il.*, III, v. 61 et suiv.; XIII, v. 390; XIV, v. 410 et suiv., etc.

2. *Od.*, VIII, v. 493; IX, v. 384 et suiv.

3. *Il.*, XVI, v. 483, etc.

4. *Od.*, XIX, v. 55 et suiv.

5. *Hymne à Aphrodite*, v. 12. Dans l'*Iliade* (IV, v. 485 et suiv.), le charron est qualifié d'*ἀρματοπηγὸς ἀνήρ*; mais cette *épithète* peut bien s'appliquer à un *τέκτων* (cf. p. 12, n. 6).

6. *Il.*, IV, v. 110. Il s'agit d'ailleurs d'un arc en corne, non en bois.

7. Cf. Guiraud, *la Main-d'œuvre...*, p. 19-20.

8. IV, v. 187 et 216; XII, v. 285; XV, v. 309; XXIII, v. 743, etc.

9. IX, v. 391 et suiv., etc.; III, v. 432 (le même personnage est appelé *χρυσό-χόος*, v. 425), etc.

10. *Od.*, VIII, v. 172 et suiv.; — *Il.*, IV, v. 615 et suiv.; VI, v. 232 et suiv.; VII, v. 91 et suiv.; XVIII, v. 400 et suiv.

11. *Il.*, II, v. 101; VIII, 195; XVIII, v. 373 et suiv., 478 et suiv., 609 et suiv.; XIV, v. 293 et suiv.

12. *Il.*, XIV, v. 106; XX, v. 12.

13. Selon Hellanicos (fr. 112 et 113 Müller), la fabrication des armes aurait été inventée à Lemnos, et les armuriers lemnies auraient été les premiers *démourges* grecs. La tradition populaire attribuait la même invention aux Dactyles de l'Ida (cf. Strabon, X, 3, 22, etc.).

14. *Il.*, VII, v. 220 et suiv. (Tychios d'Hylé en Béotie, qui avait garni de cuir le bouclier d'Ajax); XVII, v. 389 et suiv.; — *Od.*, VIII, v. 373 (Polybos, fabri-

et de potier¹, sans compter diverses professions libérales, que nous avons vues classées par l'*Odyssee* parmi les fonctions des démiurges². Les exemples en sont assez fréquents pour que nous puissions conclure de là que l'artisanat³ est déjà entré dans les mœurs comme une institution normale, quoique les démiurges n'exercent encore qu'un petit nombre de métiers, — à l'intérieur desquels ne se manifeste aucune division⁴, — et que les limites soient mal déterminées entre le travail professionnel et celui que chacun fait chez soi⁵.

cant de ballons pour les enfants d'Alcinoos). Ils sont qualifiés de *σκυτοτόμοι*, terme qui, à l'âge classique, désignera surtout les cordonniers (cf. Blümner, *Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern*, t. I, p. 254 et suiv.).

1. *Il.*, XVIII, v. 599-601 (les évolutions d'un chœur de danse sont comparées à la rotation d'une « roue de potier »). Cette industrie était une des plus avancées à cette époque (cf. Blümner, *Die griechischen Privatallerthümer*, p. 408).

2. Voici les principaux exemples qu'en citent l'*Iliade* et l'*Odyssee* : médecins, *Il.*, IV, v. 190; XI, v. 514 et suiv., 833 et suiv.; XIII, v. 223; — devins, *Il.*, I, v. 65 et suiv.; VI, v. 76; XVI, v. 234 et suiv.; XXIV, v. 221, etc.; *Od.*, I, v. 415 et suiv.; X, v. 492; XI, *passim*; XV, v. 225 et suiv.; XX, v. 350 et suiv., etc.; — sacrificateurs, *Il.*, I, v. 11 et suiv.; V, v. 10, etc.; — chantres et musiciens, *Od.*, I, v. 453 et suiv., 325-352; III, v. 267; IV, v. 17; VIII, v. 43 et suiv., 479 et suiv.; XVII, v. 518 et suiv.; XXII, v. 347 et suiv.; — hérauts, *Il.*, IV, v. 679 et suiv., etc., etc.; *Od.*, II, v. 6, 38, etc. Dans quelques cas, par exemple quand le poète parle d'un plongeur (*Il.*, XVI, v. 750), d'un pilote (XXIII, v. 316), d'un cocher (*ibid.*, v. 318) ou d'un athlète (*Od.*, VIII, v. 164), il est assez difficile de dire s'il s'agit de l'exercice d'une profession régulière ou d'une occupation momentanée. Guiraud (*la Main-d'œuvre...*, p. 20) rappelle, en la critiquant, la théorie suivant laquelle les noms de métiers seraient caractérisés par la terminaison *-εως*, tandis que la terminaison *-ος* s'appliquerait aux termes qui désignent une occupation accidentelle. En fait, bien des mots échappent à ce critérium (τέκτων, μάγειρος, κήρυξ, et surtout les noms en *-τηρ* : κυβιστητήρ, ἀθλητήρ, ἱητήρ, etc.), et d'autre part il n'est pas toujours exact (ἀοιδός, σκυτοτόμος, etc., désignent bien des métiers).

3. On voudra bien me pardonner l'emploi de ce néologisme indispensable, qui est d'ailleurs d'usage courant dans le langage des économistes; il me semble infiniment préférable au vocable *artisanerie*, qu'avait risqué G. Sand.

4. Encore un exemple de cette confusion des fonctions : l'*Hymne à Aphrodite* (v. 12-13) parle de τέκτονες qui fabriquent des chars damasquinés d'airain (ποικίλα χαλκῶ).

5. Un exemple curieux de cet état de choses est donné par l'*Iliade*, où l'on voit (VI, v. 313-315) Pâris bâtir sa maison *lui-même* (αὐτός), avec l'aide de charpentiers de profession (τέκτονες).

II.

Les corps de métiers au VIII^e siècle.

Ce départ entre les besognes qu'effectuaient les gens de métier et celles dont chaque particulier se chargeait lui-même est un des points que l'étude de la poésie hésiodique peut le mieux contribuer à élucider¹. Cela tient en partie aux conditions dans lesquelles a été écrit le poème des *Travaux* et à l'intention qui en a inspiré la composition. Ce code de la vie rurale est plus exhortatif que proprement didactique; en tout cas, ce n'est nullement un ouvrage ésotérique; il n'est pas destiné aux spécialistes d'une profession déterminée; il contient, au contraire, l'exposé de toutes les notions nécessaires à la vie matérielle et morale de n'importe quel habitant de la campagne. Il s'ensuit naturellement que le poète insiste longuement sur le détail des travaux que chacun peut être appelé à faire pour son propre compte, parce que dans ce cas l'occasion se présentait constamment, et pour tout le monde, de mettre ses leçons en pratique; tandis qu'il passe très rapidement sur la fabrication des instruments que les particuliers devront commander aux professionnels; car cette dernière question reste étrangère à son enseignement. Le poème est, dans sa forme, adressé au frère du poète et n'énonce que des conseils qui puissent lui être directement utiles²; or, Persès était un petit propriétaire foncier, et rien ne peut faire supposer qu'il ait jamais été un « démiurge »; Hésiode serait sorti de son sujet s'il était entré dans un développement technique d'ordre spécial. De l'abondance et de la précision des préceptes relatifs à une tâche quelconque, nous pourrions donc inférer qu'elle est de celles qui incombent à chaque maître de maison; tandis qu'une omission, un manque apparent de proportions, une brièveté qu'à première vue on jugerait excessive font supposer à bon droit que des prescriptions plus détaillées seraient

1. La plupart des exemples qui vont suivre sont empruntés aux *Travaux*, les poèmes pseudo-hésiodiques ne fournissant, sur la question que je traite, que très peu d'indications.

2. La chose a été contestée pour les derniers vers du poème (v. 695-828), où en effet Persès n'est pas nommé; mais il ne semble pas qu'Hésiode le perde jamais de vue (cf. P. Mazon, *la Composition des Travaux et des Jours*, *Rev. Ét. Anc.*, 1912, tirage à part, p. 24 et suiv.).

restées, pour la majorité du public, sans application pratique et par conséquent sans intérêt immédiat. Quand la description de l'hiver amène le poète à parler du costume qui convient à cette saison, il est évident qu'il n'en énumérerait pas toutes les pièces, — tunique, manteau, bottines, bonnet, — et n'insisterait pas sur la qualité de la laine ou des fourrures, sur le tissage, la couture et le feutrage¹, s'il ne s'adressait à des gens qui font eux-mêmes leurs vêtements. Pour une femme en particulier, — fût-elle, comme Pandore, d'origine divine, — le premier mérite est de savoir tisser, coudre, faire ses habits de ses propres mains; et ce sont les dieux qui lui apprennent ces arts précieux pour la rendre encore plus accomplie². En ce qui concerne les instruments aratoires, il faut non seulement avoir à soi tout le matériel nécessaire, mais être capable de le fabriquer soi-même : Hésiode le dit expressément³. Aussi ne craint-il pas de s'attarder aux détails les plus minutieux : la saison où il convient d'abattre les arbres, les avantages ou les inconvénients des diverses essences, les dimensions exactes du mortier, du pilon, du maillet, de l'essieu et des roues du chariot, il précise tout avec le plus grand soin⁴; car la construction des charrues et des voitures est une de ces besognes que chacun doit faire pour soi et « chez soi »⁵.

Ce dernier point est en effet capital pour Hésiode; car une des premières qualités qu'il exige de son campagnard modèle, c'est qu'il soit en état de se suffire à lui-même et ne soit jamais

1. *Tr.*, v. 536-546.

2. *Tr.*, v. 63-64, 79; — *Théogonie*, v. 571 et suiv. Un fragment du *Catalogue* (fr. 94, v. 11) contient une allusion analogue aux « femmes instruites à faire des ouvrages parfaits ». Cf. également *Tr.*, v. 779 : c'est le 30 du mois que la femme « dressera son métier et mettra son ouvrage en train ».

3. V. 432 : Δοῖα δὲ θέσθαι ἄροτρα, πονησάμενος κατὰ οἶκον. Cf. v. 407, 457, etc.

4. V. 423-436.

5. Κατὰ οἶκον (v. 432, déjà cité), ἐν οἴκῳ (v. 407). — Quant à la maison elle-même, il serait intéressant de savoir si chaque propriétaire la bâtissait de ses propres mains, comme Ulysse à Ithaque, ou si, comme Pâris à Troie, il faisait appel à des maçons salariés; mais les passages où Hésiode fait allusion aux habitations et à leur construction ne permettent pas de résoudre la question avec certitude : οἶκον... ποιήσασθαι (v. 405 et suiv.) signifie simplement *se procurer* une maison, sans préciser le mode d'acquisition; — οἶκον... ποιῶν (v. 704) peut signifier *faisant* ou *faisant faire* une maison; — ποιείσθε καλιὰς (v. 503) signifie plutôt, vu le contexte relatif aux provisions (βίως) pour l'hiver : « Faites des réserves », que : « Construisez-vous des cabanes. »

dans la nécessité d'implorer l'aide d'autrui. Chaque tâche doit se faire en son temps; Hésiode ne cesse de le répéter, et c'est pour cela qu'il a inséré dans son poème moral un calendrier du parfait agriculteur, où il insiste moins sur le détail de chaque besogne que sur le moment qui lui convient et les signes naturels qui en indiquent la saison¹. Or, pour être sûr de pouvoir labourer, moissonner ou vendanger au moment voulu, il faut ne dépendre de personne, n'avoir pas à compter avec la négligence ou la mauvaise volonté d'un voisin qui refuse de vous prêter sa charrue ou son attelage²; le seul moyen d'arriver à une complète indépendance est donc d'avoir à sa disposition tous les outils et tous les auxiliaires indispensables³. Sans doute, le poète signale en passant la nécessité de vivre en bonnes relations avec ses semblables, en particulier avec les gens du voisinage⁴: l'usage, sinon une loi formelle, établissait une sorte de solidarité entre les habitants d'un même bourg⁵. Mais Hésiode cherche précisément à réduire au minimum la nécessité des services mutuels qu'ils peuvent être appelés à se rendre. Le but en est louable: le poète s'efforce de supprimer ou tout au moins de restreindre la part d'aléa toujours trop considérable dans nos entreprises. Mais cet individualisme outré n'est pas sans entraîner des conséquences fâcheuses, même au point de vue matériel: préconiser un genre de vie où chacun ne doit compter que sur lui-même, c'est entraver la division du travail, donc les progrès de l'industrie. Ainsi s'explique, par exemple, la persistance de la primitive charrue « d'une seule pièce » à côté de la charrue « ajustée », plus légère et plus commode, mais de facture plus compliquée⁶, et celle du moulin rudimentaire, composé d'un mortier et d'un pilon en bois, à une époque où la meule était

1. Cf. *Hésiode et son poème moral*, p. 64 et suiv., 88 et suiv.

2. *Tr.*, v. 453 et suiv.

3. *Tr.*, v. 405 et suiv.: « Avant tout, il faut avoir une maison, deux bœufs de labour..., une esclave..., puis il faut se procurer et avoir *chez soi* tous les instruments nécessaires... »

4. *Tr.*, v. 725 et suiv., 342 et suiv.

5. *Tr.*, v. 344-345. Cf. G. Glotz, *op. cit.*, I. I, ch. VII (en particulier, p. 197 et suiv.).

6. Ἄροτρον αὐτόθρον; — ἄροτρον πηχτόν. Hésiode recommande (v. 433 et suiv.) d'en avoir deux, une de chaque type, pour ne pas être pris au dépourvu; dans la seconde, chaque pièce doit être faite d'un bois différent (v. 435 et suiv.).

déjà connue¹. Le temps n'est pas encore oublié où Géa fabriqua elle-même sa propre faux².

Mais si les principes de la morale hésiodique tendent à retarder la division du travail, n'est-ce pas que pour certaines causes sociales le développement en était alors impossible? De ces causes, le poète nous en fait découvrir une qui pourrait bien avoir été la plus importante : son but essentiel est de démontrer la nécessité du travail ; tout homme est tenu de peiner, s'il ne veut être réduit à mourir de faim ou à vivre d'expédients douteux ; or, la seule besogne qui pût assurer à un Béotien du VIII^e siècle une aisance honnête et solide, c'était la culture des champs ; aussi Hésiode recommande-t-il à tous ses concitoyens de s'y adonner, pour puiser dans leur propre labeur les ressources indispensables à leur subsistance ; car le profit que chacun en retire est le couronnement de son activité, le résultat et la conséquence nécessaire de ses efforts personnels. Dans la civilisation hésiodique, tout le monde est agriculteur ; seule, la tradition légendaire garde le souvenir lointain des ancêtres qui ne cultivaient pas le sol, les uns parce que la faveur des dieux les avait dispensés de toute peine³, les autres parce que leur barbarie ne pouvait s'astreindre à cette contrainte⁴.

Mais si la vie agricole est la vie morale par excellence, puisque nos gains ne s'y font pas aux dépens d'autrui, elle ne fortifie guère le lien social entre ceux qui la pratiquent : le laboureur n'a de relations constantes et nécessaires qu'avec le sol qu'il cultive et qui absorbe son activité au point de ne lui laisser guère le loisir de lever la tête pour étendre son regard sur le monde qui l'entoure. De nos jours encore, les sentiments de solidarité sont beaucoup moins développés dans les pays agricoles que dans les régions industrielles : les divers individus ne s'y considèrent pas comme collaborant à une même œuvre, ils ne se sentent pas nécessaires les uns aux autres. On comprend dès lors pourquoi Hésiode conseille à ses disciples de connaître les travaux des champs, et, dans le catalogue qu'il en dresse,

1. *Tr.*, v. 423. La meule est nommée plusieurs fois dans l'*Odyssée* (VII, v. 104 ; XX, v. 106, etc.).

2. *Théog.*, v. 161 et suiv.

3. Ceux de l'âge d'or (v. 108-120).

4. Ceux de l'âge d'airain (v. 146 et suiv. : οὐδέ τι σίτων ἤσθιον); comparer les Cyclopes de l'*Odyssée*.

impose à chacun les besognes les plus variées. Au cas même où son paysan a besoin de quelques auxiliaires, un toucheur de bœufs, un enfant pour manier le hoyau, etc.¹, c'est pour l'assister dans une tâche collective et non pour effectuer un travail dont il serait lui-même incapable ; s'il fait appel au concours de moissonneurs ou de vendangeurs, ce sont, comme les marins de l'*Odyssee*, des tâcherons qui s'embauchent suivant le hasard d'une occasion, mais non des spécialistes². L'agriculture n'est pas, à proprement parler, une profession ; elle est déjà, comme elle le restera toujours chez les Grecs, la ressource de ceux qui n'en ont pas d'autre : « Si vous n'avez pas appris un métier », dit le continuateur de Phocylide, « creusez la terre à coups de pioche³. »

Ni pour cultiver ses champs, ni pour fabriquer ses outils, le laboureur ne recherche le concours de démiurges : Hésiode lui enseigne, tout au contraire, les moyens de se passer de leur collaboration. Mais par là même, quand nous le voyons engager ses concitoyens à recourir à leur intervention, nous pouvons d'autant mieux juger des cas où elle était devenue indispensable : car sans cela il n'y eût pas fait allusion. Certaines branches de l'industrie avaient assez progressé, la fabrication de leurs produits était devenue assez délicate pour que l'on ne pût renoncer à l'aide des professionnels, si l'on ne voulait se condamner à l'emploi d'instruments ou d'objets mobiliers de qualité médiocre ; quand la question se posait aussi nettement, ce n'était évidemment pas à cette dernière alternative qu'il valait le mieux s'arrêter.

Quand Hésiode veut citer quelques exemples de ces gens de métier, les deux premiers qui lui viennent à l'esprit sont deux ouvriers manuels ; d'abord, le potier (κεραμεύς), puis le menuisier (τέκτων)⁴ ; au cours du poème, l'occasion se présente encore de nommer le forgeron⁵ et le bûcheron (ύλοτόμος)⁶. Ces textes sont

1. *Tr.*, v. 441 et suiv., 469 et suiv., 502, 602, etc. Cf. p. 38.

2. Cf. *Boucl. Hér.*, v. 286 et suiv., etc.

3. *Pseudophoc.*, v. 158 et suiv. (imité de Phocylide, fr. 5 Crusius). Solon (fr. 12 Crusius, v. 47 et suiv.) oppose de même les agriculteurs à ceux qui ont appris un métier.

4. *Tr.*, v. 25 : Καὶ κεραμεύς κεραμεῖ κοτέει καὶ τέκτωνι τέκτων.

5. V. 430, où cet artisan est désigné par la périphrase Ἀθηναίης δμῶος, rendue très claire par le contexte. Il y est fait également allusion au vers 493 : Πᾶρ δ' ἴθι χάλκειον θῶκον κτλ.

6. V. 807.

rares et courts ; ils nous laissent pourtant apercevoir quel genre de travail on demandait à chacun de ces artisans, dans quel cas et pourquoi il était nécessaire de faire appel à leur compétence spéciale.

Le potier (κεραμεύς) est proprement l'ouvrier qui fabrique des objets en terre glaise (κέραμος) ; son industrie comprenait donc la confection des lampes et de divers autres ustensiles ménagers ; mais la production des vases de toute forme et de toute taille devint bientôt sa principale fonction¹. C'est qu'à la campagne surtout aucune industrie ne se développe aussi facilement : la matière première est infiniment plus aisée à se procurer et à manipuler que le métal ; les produits en sont peu coûteux et servent, dans les habitations rustiques, aux usages les plus variés. Aucune nation, si ce n'est peut-être l'Espagne², n'a d'ailleurs jamais fait, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, une consommation de céramique comparable à celle de la Grèce. Pour Hésiode en particulier, l'art du potier, auquel l'*Iliade* ne fait qu'une fugitive allusion³, est de toute première importance. Aussi les *Travaux* en citent-ils souvent les productions : ce sont les grandes jarres (πίθοι), qui servent, comme les amphores de l'âge classique, à conserver le vin, l'huile, les grains⁴ ; les pots (ἄγγεα), où le paysan serre également ses récoltes⁵ ; les « pot-au-feu » (χουτρόποδες), où l'on fait cuire les aliments ou bouillir de l'eau⁶ ; enfin le matériel complet des buveurs, le cratère, où se fait le « vin rouge », et la carafe (οἶνοχόη) avec laquelle on le verse dans les coupes⁷. Quelques-uns de ces instruments eussent été, vu leurs dimensions, assez difficiles à fabriquer chez des particuliers ; mais surtout, une certaine recherche du luxe commençant à se manifester, chacun désirait

1. A l'époque classique, la division sera complète ; ainsi, dans les peintures céramiques qui représentent des ateliers de potiers, tous les objets que les artisans travaillent ou exposent dans leur boutique sont des vases ; cf., par exemple, S. Reinach, *Répertoire des vases peints grecs et étrusques* (Paris, 1899-1900), t. I, p. 336 et 346.

2. Cf. P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive* (Paris, 1903-1904), t. II, p. 1 et suiv.

3. *Il.*, XVIII, v. 599-601 (déjà cités).

4. *Tr.*, v. 94 et suiv., 368 et suiv., 819.

5. V. 475, 600.

6. V. 748.

7. V. 744 et suiv. Le « vin rouge » est constitué par le « vin noir » (= pur) additionné d'eau en quantité variable.

avoir à sa disposition des objets faits avec plus de régularité ou d'élégance¹; or, ce travail plus perfectionné exigeait un outillage plus compliqué : un tour², un polissoir et déjà sans doute un four spécial; seul un démiurge avait l'occasion de fabriquer des vases en assez grand nombre pour avoir intérêt à posséder tout cet attirail³.

Des raisons analogues expliquent le développement de la chaudronnerie. Cette industrie était déjà assez avancée pour ne plus se contenter d'un matériel simple et portatif, comme nous en voyons encore chez les peuplades africaines ou entre les mains de nos étameurs, — matériel que chacun eût pu aisément se procurer et installer n'importe où. Le forgeron a un atelier assez vaste pour servir de lieu de réunion aux oisifs qui venaient s'y chauffer en hiver⁴. Le poète ne nous donne aucun renseignement sur le détail du travail qui s'y faisait, ce qui, nous l'avons dit, sortirait du cadre qu'il s'est fixé. C'est en passant, à l'occasion, qu'il cite quelques-uns des objets que produisait la forge, entre autres les trépieds de bronze, qui servaient souvent d'ex-voto, mais qu'on employait aussi dans les maisons comme supports pour les objets, — les vases notamment, — que leur forme ne permettait pas de poser à terre⁵. Le premier venu ne pouvait

1. C'est surtout au VII^e siècle que la céramique d'art commença à se développer; mais, dès le VIII^e, les fabriques de Corinthe et d'Athènes produisaient des vases renommés.

2. Τροχός. Cet instrument est déjà connu d'Homère (*Il.*, *loc. cit.*), qui emploie fréquemment aussi l'adjectif δεινωτός (= fait au tour). Sur le τέρνος (instrument analogue en usage pour le travail du bois et des métaux) et son invention attribuée à Théodore de Samos, cf. p. 41, n. 1.

3. Cf. Blümner, *Die griechischen Privatalterthümer*, p. 408. Le four du potier, le tour, le polissoir sont souvent représentés soit sur des vases peints (cf. S. Reinach, *Catalogue des vases peints...*, t. I, p. 346 : potier maniant un tour et un polissoir, ouvrier devant un four à poterie; — O. Rayet et M. Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, fig. 7 : polissage d'un vase), soit sur des plaquettes corinthiennes (cf. Rayet et Collignon, fig. 4 : potier travaillant au four; 5 : vases cuisant dans un four; 66 : polissage des vases, etc.).

4. *Tr.*, v. 493 et suiv., et *schol.* : Τὰ χαλκεία παρὰ τοῖς παλαιοῖς ἄθυρα ἦν, καὶ ὁ βουλόμενος εἰσῆει καὶ ἐθερμαίνετο, καὶ οἱ πένητες ἐκεῖ ἐχοιμῶντο. Cf. Eustathe, *in Od.*, XVIII, v. 328. — Dans une forge représentée sur un vase peint (Reinach, t. I, p. 224), on voit, entre autres personnages, figurer un visiteur; cf. p. 50.

5. *Tr.*, v. 657; — *Boucl. Hér.*, v. 312, etc. Les poèmes homériques font de nombreuses allusions à cet ustensile, qui servait surtout aux échanges : on évalue volontiers en trépieds la valeur marchande d'un objet. Le trépied devait être d'usage très courant, car on le trouve figuré dans la plupart des peintures

être en état de les fabriquer : outre la nécessité d'un outillage abondant, encombrant et compliqué, le métal était une matière assez malaisée à manipuler pour que ce travail exigeât un long apprentissage¹. Aussi le cultivateur est-il souvent obligé de faire appel aux travailleurs du fer, dont les services ne se bornent pas d'ailleurs à la fourniture d'ustensiles tout faits : leur intervention s'impose toutes les fois qu'une pièce métallique est nécessaire dans la fabrication d'un meuble en bois. Dans la construction des charrues « ajustées », c'est l'affaire de chaque propriétaire de se procurer le manche, l'âge et le timon, en choisissant soigneusement des ais de la forme et de la qualité voulues ; mais pour que l'assemblage de ces éléments divers puisse offrir une solidité suffisante et « résister à la traction des bœufs au labour », il faut qu'ils soient parfaitement emboîtés l'un dans l'autre, à l'aide de fortes chevilles : c'est pour cette besogne plus délicate qu'on a recours au forgeron². Plusieurs industries concourent ici à l'élaboration d'un même produit ; la chose est très importante à observer ; car la fabrication par un professionnel d'une partie d'objet est l'indice d'un progrès considérable dans la division du travail. C'est devenu un lieu commun, depuis la démonstration lumineuse qu'en a faite A. Smith³, de vanter ce qu'y gagnent la rapidité de la production et la qualité des produits. Mais ce « fait nouveau »⁴ montre surtout que les relations entre les individus d'une même société subissent déjà un commencement de réglementation : il ne s'agit plus d'échanges constituant plutôt une commodité pratique qu'une nécessité sociale, mais d'une collaboration supposant une entente préa-

qui représentent un intérieur (cf. Reinach, t. I, p. 8, 23, 42, 55, 74, 76, 79, 97, etc., etc.).

1. Ulysse, dans la construction de son radeau (*Od.*, V, v. 245-261) et de son lit (*XXIII*, v. 189-201), ne fait usage d'aucune pièce en métal, — sauf pour les incrustations, qui ne sont pas une partie essentielle du meuble.

2. *Tr.*, v. 430. Nous reviendrons sur la périphrase Ἀθηναίης δμῶς, qui désigne ici le forgeron.

3. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), l. I, ch. 1 : *De la division du travail*.

4. Le fait n'est d'ailleurs pas absolument sans précédent : nous avons déjà vu (*Il.*, VII, v. 220 et suiv.) Ajax faire appel à un corroyeur en renom pour garnir de cuir son bouclier : il y a là une collaboration du χαλκεύς et du σκυτοτόμος. Plus tard, la chose deviendra normale, et l'on verra couramment un objet mobilier (table, chaise, lit, etc.) passer par les mains du χαλκεύς, qui ne l'aura pourtant pas fait de toutes pièces (cf. Blümner, *op. cit.*, p. 405).



lable plus étroite, sans laquelle le travail de l'artisan n'aurait pas sa raison d'être. Il va sans dire que ce progrès est dû plutôt à une évolution spontanée qu'à une tentative consciente d'organisation ; quand nous discernons dans un fait aussi minime l'origine d'un phénomène devenu depuis capital, nous lui attribuons fatalement, *a posteriori*, une importance qu'il ne pouvait avoir aux yeux des contemporains. Il s'en fallait tellement que la division fût devenue la règle que, dans l'intérieur de chaque profession, on n'en soupçonnait même pas la possibilité : les forgerons de l'époque hésiodique tendent bien à se distinguer de plus en plus nettement des autres démiurges, puisqu'ils ont déjà leurs traditions corporatives¹ ; mais chacun d'eux se livre aux besognes les plus variées : comme dans l'épopée homérique, leur divin patron Héphaïstos n'est pas seulement quincaillier², mais encore et à la fois armurier, coroplaste, orfèvre et graveur³ ; il est en même temps ouvrier et artiste ; sa compétence s'étend à tous les travaux dont un métal quelconque fournit la matière.

Il en était de même pour les industries du bois : le même τέκτων doit, chez Hésiode comme chez Homère, s'occuper tour à tour de menuiserie, de charpente, de charronnerie peut-être, et la construction des bateaux entre également dans ses attributions. Cette dernière branche de la τεκτοσύνη⁴ prenait une importance de plus en plus considérable, au sein même d'une société où la navigation n'était pas encore très développée ; car, dès qu'on avait besoin d'une embarcation de dimensions assez fortes, — et Hésiode conseille expressément de n'employer qu'un bâtiment assez grand pour contenir une cargaison suffisante⁵, — la fabrication présentait des difficultés insurmontables pour un travailleur isolé ou peu exercé. Aussi Hésiode, qui formule des préceptes minutieux sur les soins que chacun peut avoir à donner aux

1. Par exemple celles qui se rapportent aux inventeurs légendaires de leur art, les Cyclopes (*Théog.*, v. 146) ou les Dactyles de l'Ida (fr. 176 Rzach).

2. Dans l'espèce, fabricant de trépieds (*Boucl. Hér.*, v. 312).

3. C'est lui qui forge toutes les armes d'Héraclès (*Boucl. Hér.*, v. 122 et suiv.), qui façonne Pandore (*Tr.*, v. 70 et suiv.; *Théog.*, v. 571 et suiv.), cisele ses bijoux (*Théog.*, v. 578 et suiv.), orne de gravures et d'incrustations le bouclier d'Héraclès (*Boucl. Hér.*, *passim*).

4. Le mot est homérique (cf. *Od.*, V, v. 250, au pluriel), mais non hésiodique. Le terme classique, τεκτονική, est plus récent.

5. *Tr.*, v. 643 : Νῆ' ὀλίγην αἰνεῖν, μεγάλη δ' ἐνὶ φορτία θέσθαι.

bateaux, notamment pendant l'hivernage¹, s'abstient-il de toute indication relative à leur construction²; mais les adjectifs dont il se sert pour les qualifier insistent précisément sur la complication de ce travail : ce sont les navires « aux chevilles nombreuses » (πολύγομοι), « aux bancs nombreux » (πολυκλήιδες)³. Le premier de ces termes fait allusion à l'une des besognes les plus délicates, à laquelle même un charpentier de profession ne peut suffire, puisqu'elle exige l'intervention d'un forgeron⁴; l'autre rappelle que le vaisseau doit être assez vaste pour comporter un équipage considérable. Le temps est encore loin sans doute où les galères seront entièrement pontées et munies de voiles à poulie⁵; mais telles qu'elles étaient dès l'âge homérique, avec leurs deux châteaux d'arrière et d'avant, entre lesquels se plaçaient une vingtaine de rameurs⁶, elles ne pouvaient déjà provenir que d'un chantier, comme ceux qui, chez les Phéaciens, occupaient les deux côtés de l'agora⁷. Sans doute Ulysse, dans l'île de Calypso, fabrique lui-même de toutes pièces le radeau sur lequel il traversera la Méditerranée; mais rappelons-nous que ce radeau était, même pour l'époque, d'une simplicité exceptionnelle : à Ogygie, Ulysse est un Robinson, privé de tout secours humain et des ressources que la civilisation lui eût

1. V. 624-629 : « Tirez votre embarcation sur le rivage, assujettissez-la de tous côtés avec des pierres, qui lui permettent de résister à la violence des vents humides; enlevez le bondon, pour que la pluie de Zeus ne la pourrisse pas; rentrez chez vous tous les agrès, rangez-les, pliez soigneusement les ailes du navire qui traverse les flots; suspendez à la fumée de votre foyer le gou vernail habilement travaillé. » Cf. v. 45.

2. La seule allusion qu'il y fasse se trouve dans le calendrier des *Jours* (v. 809) : « C'est le 4 qu'il faut commencer à ajuster (πήγνυσθαι) les navires légers. »

3. *Tr.*, v. 688, 817. Le verbe πήγνυσθαι, au v. 809 (cf. note précédente), produit un effet analogue.

4. C'est ce que nous avons vu à propos des charrues : Εὔτ' ἔν 'Αθηναίης δ' ἄμφος, ... γόμοισιν πελάσας, κτλ. (v. 430-431).

5. Cf. Thucydide, I, 10, etc.

6. Voir dans Helbig, *l'Épopée homérique* (trad. Trawinski), p. 96-98 et 199-204, et surtout dans V. Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssee*, t. I, p. 155-172, des détails sur la construction des vaisseaux homériques (abstraction faite des théories relatives à leur parenté possible avec ceux d'autres marines méditerranéennes, la solution de ce problème ayant été remise en question par les récentes découvertes égéennes).

7. *Od.*, VI, v. 268 et suiv. — Nous reviendrons sur le passage (IX, v. 384-386) où le poète décrit une équipe d'ouvriers en train de travailler à la construction d'un navire.

offertes dans son pays : les Grecs avaient déjà une architecture navale bien plus perfectionnée, même s'ils n'étaient pas encore en état de rivaliser avec les thalassocrates égéens que l'*Odyssée* décrit sous les traits des Phéaciens. Or, à en juger par la description que fait Hésiode¹, il ne semble pas que le bateau de cabotage où son père naviguait avec toute une colonie d'émigrants et de petits commerçants², ni à plus forte raison la barque qui, suivant la tradition, aurait porté le poète d'Aulis à Chalcis, lors de son unique voyage en mer³, aient été d'une structure plus compliquée ou plus savante que les « vaisseaux creux » d'Agamemnon. Mais n'oublions pas qu'Hésiode est loin de représenter, à lui seul, tout le VIII^e siècle, et que le même art, rudimentaire dans sa province, pouvait être ailleurs bien plus développé : le temps était proche où les Milésiens et les Chalcidiens devaient les uns s'aventurer dans les brumes du Pont-Euxin sans îles et sans ports, les autres porter la civilisation grecque par delà les étendues désertes de la mer Ionienne⁴. Il est évident que, pour entreprendre ces voyages au long cours, il fallait être mieux équipé que pour la traversée de la mer Égée, où l'on ne perdait presque jamais la terre de vue et où abondaient les refuges contre la tempête ; or, les progrès de la navigation sont forcément en raison directe du perfectionnement de l'industrie maritime.

La dernière partie des *Travaux* nous fournit un nouvel indice de ce perfectionnement en nous montrant les diverses fonctions relatives à la même besogne en train de se dissocier : alors que dans l'*Iliade* nous voyons le τέκτων abattre lui-même les chênes, les peupliers ou les pins dont il fera les agrès de son navire⁵,

1. *Tr.*, v. 624 et suiv., cités p. 28, n. 2.

2. Le père d'Hésiode naviguait en qualité d'ἔμπορος (cf. *Tr.*, v. 643, 646), c'est-à-dire qu'il n'était pas le propriétaire du bâtiment sur lequel il voyageait comme passager avec sa pacotille (cf. *Schol.*, v. 646).

3. *Tr.*, v. 650 et suiv. (contestés).

4. La fondation de Cyzique, bientôt suivie de celle de Sinope et de Trapézonte, remonte au milieu du VIII^e siècle. Du côté de l'Occident, Naxos fut fondée probablement en 735 ; puis vinrent Syracuse (734), Mégara (vers 725), Sybaris (vers 720), enfin Croton et Tarente ; sur la fondation de Cumes, cf. Helbig-Trawinski, p. 553-557, et Bérard, t. I, p. 579, 586 ; t. II, p. 114-118. — Pauly-Wissowa, art. *Apoikia* (t. I, p. 2827-2836), cite, — avec des dates légèrement différentes, — une quinzaine de colonies fondées entre 750 et 700 (sans compter celles dont la date précise est inconnue).

5. *Il.*, XIII, v. 389-391. Ailleurs (IV, v. 485-486), ce sont les ais dont il fera les jantes des roues que le charron (ἄρματοπηγὸς ἀνὴρ) taille lui-même.

c'est un bûcheron de profession (ύλοτόμος) que l'armateur du VIII^e siècle charge de ce travail; c'est lui également qui taille les planches dont le charpentier se servira pour fabriquer les planches du lit¹, alors qu'Ulysse maniait lui-même la cognée et la doloire². Voilà un nouvel exemple de collaboration entre plusieurs spécialistes. Si l'on ne faisait pas appel au bûcheron quand il s'agissait de tailler un mortier, un pilon, un maillet ou les diverses pièces dont se composent la charrue et le chariot, c'est qu'il était possible de les trouver toutes faites, « en cherchant bien sur la montagne ou dans la plaine »³; il ne restait qu'à les réduire aux dimensions voulues. Mais la tâche était plus délicate quand il s'agissait d'un panneau de lit : il fallait d'abord s'y bien connaître pour choisir les matériaux avec discernement⁴; puis une main experte était nécessaire pour donner aux planches, dès le moment où on débitait le bois abattu, une forme régulière qui permît ensuite de les ajuster exactement. De là le développement d'une industrie nouvelle, inconnue d'Homère, celle du « coupeur de bois »⁵.

Plus encore que les occupations manuelles, les arts libéraux sont, comme déjà chez Homère, exercés par des « démiurges ». Les aèdes vivent des prix qu'ils obtiennent dans les concours publics⁶. Dans un des hymnes aux Muses, leurs « patronnes », par lesquels débute la *Théogonie*⁷, sont vantés les mérites de

1. *Tr.*, v. 807-808 :

... Υλοτόμον δὲ ταμῆν θαλαμήϊα δοῦρα,
νήϊά τε ξύλα πολλὰ, τάτ' ἄρμενα νηυσὶ πέλονται.

2. *Od.*, XXIII, v. 189-201 (déjà cités).

3. *Tr.*, v. 429.

4. Cf. Blümner, *Technologie*, t. II, p. 244 et 318 : un bûcheron tant soit peu expérimenté ne confondait pas l'ύλη οἰκοδομική avec l'ύλη ναυπηγήσιμος.

5. Le mot ύλοτόμος est employé à deux reprises au XXIII^e chant de l'*Illiade*, une fois comme adjectif (v. 114 : ύλοτόμους πελεκέας), une fois pour désigner non le métier, mais une occupation momentanée de gens (les soldats d'Achille préparant le bûcher de Patrocle, v. 123) qui ne sont pas des bûcherons de profession. Chez Hésiode, le texte indique au contraire qu'il s'agit d'une besogne habituelle : « C'est le 17 du mois que le bûcheron coupera du bois pour fabriquer un lit... etc. »

6. Cf. *Tr.*, v. 654-662, le récit du prétendu succès d'Hésiode aux jeux de Chalcis. Même si le passage est apocryphe, l'interpolation est assez ancienne pour que nous puissions en faire état dans une étude sur la civilisation hésiodique. Cf. encore fr. 265 Rzach.

7. *Théog.*, v. 1-115; même remarque que dans la note précédente pour la question d'authenticité. Sur la composition de ces hymnes, cf. M. Croiset,

l'homme qu'inspirent les « neuf filles du grand Zeus » : ses paroles nous font oublier nos chagrins ; de sa bouche, elles coulent « douces comme le miel » ; « devant ses discours s'apaisent aussitôt les plus vives querelles » ; on l'honore, à son passage, comme un dieu¹. Sous prétexte de célébrer les bienfaits des Muses, c'est une sorte de manifeste professionnel que le poète a composé.

A côté de l'aède figurent tout naturellement le devin et le musicien : l'un, que l'on consulte quand il faut prendre, pour un avenir douteux, une décision importante² ; l'autre, que l'on fait venir pour rehausser l'éclat d'un festin ou d'une autre fête³. Mais on est surpris de voir citer par Hésiode, entre les noms du potier, du menuisier et de l'aède, celui du mendiant (πτωχός)⁴ : comment cette situation pouvait-elle constituer, aux yeux de l'auteur des *Travaux*, une profession régulière ? Étymologiquement, πτωχός ne signifie pas *mendiant*, mais réfugié⁵ ; c'est seulement par une déviation de sens, d'ailleurs facilement explicable, que ce mot a désigné un homme contraint, pour vivre, à demander sa nourriture ; proprement, il s'appliquait aux exilés sans feu ni lieu, obligés de s'expatrier, par exemple, à la suite d'un meurtre involontaire⁶, — aux voyageurs égarés ou aux marins naufragés⁷, — aux orphelins dépouillés de leurs biens et réduits à errer de porte en porte, implorant la pitié de gens plus fortunés⁸. Ces

Hist. Litt. Gr., t. I, p. 538 et suiv., et Rzach, art. Ἡσιόδος, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, t. VIII, p. 1188-1189.

1. *Théog.*, v. 75-103. Cf. fr. 197 Rzach.

2. Les *Travaux* n'y font que des allusions rares et peu précises (v. 801 : οἰωνοὺς κρήνας ; 828 : ὄρνιθας κρήνων). Mais cette science était assez importante pour avoir donné naissance à deux poèmes pseudo-hésiodiques, l'un narratif, la *Mélampodie*, l'autre didactique, l'*Ornithomancie*.

3. *Boucl. Hér.*, v. 278-283.

4. *Tr.*, v. 26 : Καὶ πτωχὸς πτωχῶ φρονεῖ καὶ ἀοιδὸς ἀοιδῶ.

5. Racine, πταχ- = se blottir ; cf. les divers sens de πτώσσω = se blottir, craindre, mendier.

6. Les poèmes homériques font de fréquentes allusions à cette coutume : tel est, par exemple, le cas de Patrocle (*Il.*, XXIII, v. 85 et suiv. ; cf. *Il.*, II, v. 662 et suiv. ; XIV, v. 380 ; XV, v. 272 ; XXIII, v. 118 et suiv., etc.). Phénix, pour avoir outragé son père, est soumis à la même nécessité (*Il.*, IX, v. 448 et suiv.). Le coupable n'était pas précisément exilé du pays, mais exclu du γένος ; c'est par quelques-uns de ces « hommes séparés » que furent fondées les premières colonies grecques (cf. Guiraud, *la Propriété foncière...*, p. 82-83).

7. Cf. *Od.*, XIV, v. 400 ; XVII, v. 415 et suiv., etc.

8. Dans l'*Illiade* (XXII, v. 492-498), Andromaque fait un tableau saisissant de ce que sera la vie d'Astyanax privé de son père. Hésiode (*Tr.*, v. 330) place

cas étaient assez fréquents pour que la mendicité fût, dans l'état social homérique, un fait normal : les vagabonds constituaient sinon une classe, du moins une catégorie nombreuse, comprenant des individus de toute origine, et parmi eux des hommes de la noblesse la plus authentique ; d'où le respect qu'on témoignait d'ordinaire, — à tout hasard, — à ces inconnus¹. Mais il est certain que dès lors des mendiants de profession abusaient de ces dispositions pour essayer de se faire nourrir sans rien faire : « On est sans cesse importuné par ces vagabonds », dit Antinoos² ; et ceux qui voient arriver le roi d'Ithaque, méconnaissable sous ses haillons, lui adressent aussitôt le même reproche : « Ce goinfre aime mieux mendier que travailler ! »³. Cette sévérité semble s'être encore accrue à l'époque hésiodique ; un Persès, par exemple, ne pouvait même pas bénéficier d'une équivoque sur son origine et sa situation : tous ceux qu'il sollicitait le connaissaient pour un paresseux et pour un débiteur insolvable⁴. Quant aux « chemineaux » de passage, les particuliers ne se chargeaient plus d'héberger ces hôtes inconnus : chaque localité possédait un asile de nuit (λέσχη), bâtiment public dont les murs mettaient les mendiants à l'abri des intempéries et les habitants à l'abri des mendiants⁵. Mais, en dépit de cette défaveur croissante, la mendicité restait une institution établie, voire même organisée ; quand Iros provoque Ulysse, c'est une véritable concurrence professionnelle qui suscite leur différend : Iros était « le mendiant » des prétendants et entendait conserver ce privilège exclusif ; c'est un vrai monopole que les jeunes gens accorderont au vainqueur⁶ ; le triomphe d'Ulysse fait de

parmi les crimes domestiques les plus graves celui de ne pas respecter les droits des orphelins.

1. Voir, par exemple, au ch. xiv de l'*Odyssée*, l'accueil cordial que fait Eumée à Ulysse travesti en mendiant.

2. *Od.*, XVII, v. 376-377.

3. *Od.*, XVII, v. 227-228 ; XVIII, v. 363-364.

4. Hésiode fait plusieurs allusions aux dettes de son frère (*Tr.*, v. 404, 647) et aux aumônes qu'il sollicitait (v. 396 et suiv.).

5. Le même usage existe encore dans certaines de nos campagnes : en Charente, par exemple, quand un chemineau demande à être logé, le garde champêtre lui ouvre la porte de l'asile de nuit... et la referme à clef sur lui. Cependant, on n'enfermait pas toujours les mendiants dans la λέσχη, puisque Eustathe (*in Od.*, XVIII, v. 328) définit ce bâtiment δημόσιον ἀθύρωτον οἶκημα.

6. *Od.*, XVIII, v. 48-49 : « Le vainqueur, dit Antinoos, sera seul reçu dans la salle du festin, où aucun autre vagabond ne sera admis à venir mendier. »

lui le « maître »¹ de son rival, et une hiérarchie fort précise s'établit entre eux : l'un, mendiant en titre, sera seul admis dans la salle, tandis que le vaincu sera confiné à la porte, avec la mission de chasser les chiens et les cochons². Il y avait donc là un usage ancré depuis très longtemps ; et l'influence de la tradition était assez forte pour dominer ici, chez Hésiode, les préoccupations morales : il n'a certes pas voulu mettre les vagabonds sur le même pied que les ouvriers manuels ou les autres travailleurs ; mais l'existence de leur corporation était un fait social dont il était impossible de ne pas tenir compte.

III.

Situation sociale des artisans au VIII^e siècle.

Ouvriers et vagabonds appartiennent d'ailleurs, par leur situation, à la même classe de la société : les uns et les autres sont des gens libres de leur personne, mais qui ne possèdent aucun bien stable, notamment aucune propriété foncière d'où ils puissent tirer leur subsistance³ ; qu'ils vivent d'un salaire, prix convenu de leur travail⁴, ou des libéralités que leur accordent ceux qui les accueillent et les emploient à l'occasion⁵, leur condition est celle des nombreux journaliers sans ressources fixes, que les nécessités de l'existence contraignent à aliéner momentanément leur liberté moyennant une rétribution : ce sont des *thètes*⁶. Ces hommes de peine, qui se louaient, soit pour un

1. Μηδὲ σύ γε ξείνων καὶ πτωχῶν κοίρανος εἶναι, dit Ulysse à Iros (*ibid.*, v. 106).

2. *Ibid.*, v. 105.

3. Tel est le cas du père d'Hésiode : c'est parce que rien ne l'attache au sol qu'il s'embarque comme ἔμπορος.

4. Μισθῶ ἐπὶ ῥήτῳ (*Il.*, XXI, v. 445), μισθός... εἰρημένος (*Tr.*, v. 370). Ce salaire consistait ordinairement en vêtements et en aliments (voir *Od.*, XVIII, v. 357 et suiv., etc.) ; cf. la définition de Suidas citée dans la note suivante (τροφῆς ἕνεκα).

5. Voir dans l'*Odyssee* les passages déjà cités (XVII, v. 227 et suiv. ; XVIII, v. 363 et suiv.) où Mélanthios et Eurymaque proposent à Ulysse de l'embaucher.

6. Cf. Suidas : Θῆτες, οἱ τροφῆς ἕνεκα δουλεύοντες ; — *Etym. Magnum* : Θῆς, ὁ ἐπὶ μισθῶ δουλεύων. Le scoliaste de l'*Odyssee* (IV, v. 644) définit les thètes : οἱ ἐλεύθεροι μὲν, μισθῶ δὲ δουλεύοντες ; cf. l'explication d'Hésychios : Θητεύει δουλεύει μισθῶ.

temps déterminé¹, soit pour une tâche à forfait², n'étaient ordinairement pas des spécialistes et assumaient, suivant les circonstances, les besognes les plus variées; il est naturel que parmi eux Hésiode cite surtout les ouvriers agricoles : valet et fille de ferme³, toucheur de bœufs⁴, laboureurs, moissonneurs et vanneurs⁵; ce devait être le cas le plus fréquent, car c'est celui auquel les poèmes homériques font le plus souvent allusion⁶. Mais c'était la seule différence qui existât entre eux et la plupart des artisans⁷, car ces derniers, en dépit de leur nom de *démiurges*, étaient presque toujours à la solde des particuliers, en ce sens qu'ils n'avaient ordinairement pas de magasins, où ils auraient tenu à la disposition des acheteurs des produits fabriqués par avance et n'entreprenaient un ouvrage que sur une commande déterminée⁸; qu'Ajax ait un bouclier à faire couvrir ou Nestor

1. Ainsi Poséidon et Apollon se mettent au service de Laomédon pour un an (*Il.*, XXI, v. 444). Mais souvent la durée du contrat était beaucoup plus courte; c'était surtout le cas pour les moissonneurs (ἐριθοί) et autres journaliers (ἐριθος vient peut-être de ἐριον = *pensum*, tâche préparée pour une journée); cf. Ebeling, *Lex. Hom.*, s. v. ἐριθος et θής : il semble bien que ce dernier mot ait désigné une catégorie plus relevée de travailleurs. En tout cas, les thètes ne sont pas des journaliers, comme le prouve un passage d'Isocrate (XIV, 48) : ... Πολλοὺς μὲν μικρῶν ἔνεκα συμβολαίων δουλεύοντας, ἄλλους ἐπὶ θητείαν ἰόντας, τοὺς δ' ὅπως ἕκαστοι δύνανται τὸ καθ' ἡμέραν ποριζομένους. Quand Hésiode (*Tr.*, v. 602) oppose θήτα à ἐριθον, c'est surtout en raison de la valeur masculine du premier terme, féminine du second; cf. W. Aly, *Rhein. Mus.*, 1913, p. 66.

2. Tel est le cas de la fileuse dont parle l'*Illiade* (XII, v. 433-435) : c'est au poids qu'elle livre son ouvrage.

3. *Tr.*, v. 602.

4. V. 441.

5. V. 459, 502, 573, 597. Sur le terme δμῶες, qui les désigne dans ces derniers exemples, cf. p. 45, n. 3.

6. Les thètes homériques sont surtout des vanneurs (*Il.*, V, v. 500), des terrassiers (*Il.*, XXI, v. 257 et suiv.), des laboureurs ou des bergers (*Il.*, XXIII, v. 835; — *Od.*, X, v. 84; XI, v. 489 et suiv.; XVIII, v. 357 et suiv., etc.), des moissonneurs (*Il.*, XVIII, v. 550 et 560), parfois encore des maçons (*Il.*, XXI, v. 313-314), des marins (*Od.*, IV, v. 644), etc.

7. Sur la communauté d'origine entre les artisans et les autres thètes, cf. Guiraud, *la Main-d'œuvre...*, p. 22.

8. Cela s'explique surtout pour certaines professions comme celle d'orfèvre : le client se procurait lui-même les métaux précieux, mandait chez lui le χαλκεύς et faisait exécuter le travail sous sa surveillance (cf. *Od.*, III, v. 432 et suiv.). De même, quand une ouvrière au service d'un βασιλεύς teint de pourpre un ornement d'ivoire, cet objet de prix κείται ἐν θαλάμῳ (*Il.*, IV, v. 142). En revanche, les potiers ont dû avoir de très bonne heure des fours maçonnés; c'étaient dès l'origine des ouvriers sédentaires.

une plaque d'or à faire ciseler, ils appellent le corroyeur Tychios ou l'orfèvre Laercès, qui exécutent sur place la besogne précise qu'on leur demande; c'est encore spécialement pour les fils d'Alcinoos que travaille le fabricant de ballons Polybos¹; et ce n'était pas là un privilège des rois ou des riches, puisque c'est dans des conditions analogues que les laboureurs d'Ascrea ont recours au forgeron du village, quand ils ont besoin de faire river une pièce de leur charrue².

C'est pourquoi les artisans vivaient dans une situation assez précaire et voyaient diminuer graduellement la considération dont les Grecs avaient entouré les premiers d'entre eux. A l'origine, l'ouvrier manuel était pour eux un « homme habile, inspiré par Héphaïstos et par Pallas Athéna »³; s'il réussissait dans son art, sa réputation s'étendait au loin, et on le faisait venir, sur la foi de sa renommée, pour lui confier une besogne délicate⁴; les

1. *Od.*, VIII, v. 373 : (σφαίραν), τήν σφιν Πόλυβος ποίησε κτλ. Il ne s'agit pas d'un objet acheté chez un *trafiquant*.

2. *Tr.*, v. 430, déjà cité.

3. *Od.*, VI, v. 223 (= XXIII, v. 160) :

... ἀνὴρ
Ἴδρις, ἐν Ἡφαιστὸς δέδαεν καὶ Παλλὰς Ἀθήνη.

Cf. *Il.*, V, v. 59-61 :

... Φέρεκλον,
... ὅς χερσὶν ἐπίστατο δαίδαλα πάντα
τεύχειν· ἔξοχα γάρ μιν ἐφίλατο Παλλὰς Ἀθήνη.

XV, v. 411 et suiv. :

... τέκτονος... δαήμενος, ὅς βρά τε πάσης
εὖ εἶδη σοφίης, ὑποθημοσύνησιν Ἀθήνης, etc.

Solon, fr. 12 Cr., v. 49-50 :

... Ἀθηναίης τε καὶ Ἡφαιστὸς πολυτέχνειω
ἔργα θασίς...

D'où l'expression Ἀθηναίης δμῶς, dont Hésiode se sert (*Tr.*, v. 430) pour désigner le forgeron. Plus tard, les artisans se vantèrent même de descendre de ces deux divinités (cf. Platon, *Lois*, XI, p. 920 d, etc.). C'est là l'origine de la fête professionnelle des χαλκεία, en l'honneur d'Héphaïstos et d'Athéna. Héphaïstos lui-même était un artisan, et cela ne diminuait en rien sa situation dans l'Olympe. Myrtilos, charron d'Oenomaos, est un fils d'Hermès (cf. Phérécyde, fr. 93). Nous avons vu qu'Apollon et Poséïdon avaient été placés par Zeus au service de Laomédon, mais nous ignorons dans quelles conditions ils avaient été astreints à cette nécessité.

4. Outre les passages cités précédemment, cf. *Od.*, XVII, v. 382-386 :

Τίς γὰρ δὴ ξεῖνον καλεῖ...

noms des meilleurs artisans étaient célèbres : sans remonter jusqu'aux mythiques Dédale et Talos¹, l'histoire a conservé, à côté des personnages purement imaginaires que citent l'*Illiade* et l'*Odyssée*², le souvenir encore à moitié légendaire d'industriels fameux, tels qu'Ameinoclès de Corinthe, le grand constructeur de trières, à qui l'on venait s'adresser de l'autre bout du monde grec, et le menuisier-orfèvre Théodore de Samos, fils de Télécclés, à qui les Grecs attribuaient plusieurs objets d'art célèbres en même temps que diverses inventions techniques³. Mais les démiurges eurent fatalement à souffrir du préjugé contre le travail que l'établissement de l'oligarchie tendait à répandre dans le monde grec : Hésiode est sans cesse obligé de répéter que « le travail n'a rien de honteux », que « c'est l'oisiveté qui est honteuse »⁴; mais ses exhortations ne pouvaient empêcher que toute occupation matérielle passât pour inférieure et que quiconque était vu un outil à la main fût pris pour un domestique⁵. Non que le travail manuel fût, en soi, considéré comme déshonorant : ce n'est pas parce que les nobles le méprisent qu'ils l'abandonnent aux gens du commun, c'est plutôt parce que les guerriers ont pris l'habitude d'en laisser la charge aux thètes et aux esclaves qu'ils en viennent à le considérer comme une

ἄλλον γ', εἰ μὴ τῶν οἱ δημοιοεργοὶ ἔασιν;

Οὔτοι γὰρ κλητοὶ γε βροτῶν ἐπ' ἀπείρονα γαῖαν.

1. Le premier est bien connu; son neveu Talos passait pour avoir inventé la roue de potier, le tour et la scie (Diodore, IV, 76; cf. Pausanias, I, 21, 4, etc.).

2. Outre Tychios, Laercès, Polybos, déjà cités, signalons encore Harmonidès et son fils Phéréclos (*Il.*, V, v. 59), Épeios (*Il.*, XXIII, v. 85, etc.), Icmalios (*Od.*, XIX, v. 57). Le fait seul que le poète ait cru devoir les désigner par leur nom est très significatif.

3. C'est lui qui passait pour avoir monté et gravé la fameuse bague de Polycrate (Hérodote, III, 41) et ciselé un cratère d'argent que plus tard Crésus envoya à Delphes (*Id.*, I, 51); la tradition lui attribuait l'invention de l'art de fondre le bronze (Diog. Laert., II, 103; Diodore, I, 98) et celle de divers outils de menuisier (cf. Pline, *H. N.*, VII, 57, 7 : « Normam autem et libellam et tornum et clavem [invenit] Theodorus Samius. ») Nous reviendrons sur ce personnage dans un article suivant. — Sur Ameinoclès de Corinthe (fin du VIII^e siècle), cf. Thucydide, I, 13. Rappelons que le premier combat naval qui nous soit connu a eu lieu en 664 av. J.-C., entre Corinthe et Coreyre.

4. *Tr.*, v. 311, etc.

5. C'est déjà l'erreur qu'Ulysse commet, — ou plutôt feint de commettre, — quand il voit Laerte bêcher son jardin. Mais cet incident se place dans une des parties les plus récentes de l'*Odyssée* (XXIV, v. 251 et suiv.); nulle part une idée analogue ne se fait jour dans l'*Illiade*.

occupation servile¹; et ce n'est pas la nécessité de travailler que l'on regarde comme humiliante, c'est le fait de se mettre au service d'autrui et d'abdiquer, pour un salaire, sa dignité d'homme libre².

Aussi bien les conditions de leur existence maintenaient-elles les ouvriers dans une perpétuelle dépendance, et cela sans leur donner une sécurité complète. La vie d'un *thète*, quel qu'il fût, était toujours fort pénible : employé par un pauvre, il gagne à peine de quoi manger³; s'il se met au service d'un riche, il est à la merci de son client tout-puissant, qui peut refuser de le payer, et, à la moindre réclamation, menace de le vendre comme esclave⁴; et nous voyons par le cas d'Hésiode qu'un homme peu

1. Cf. Guiraud, *la Propriété foncière...*, p. 126 et suiv. C'est ainsi que, suivant Plutarque (*Thésée*, XVI, 3, *Quaest. Gr.*, p. 298 f), les otages athéniens exigés par Minos auraient été employés comme *thètes*, c'est-à-dire comme manœuvres.

2. Telle est la réserve qu'il convient de faire à la théorie ancienne, — développée notamment par Blümner, *Die griechischen Privatalterthümer*, p. 389 et suiv., et par Caillemer, art. *Artifices* dans le Dictionnaire de Daremberg et Saglio, — suivant laquelle le travail manuel aurait été, en Grèce, l'objet d'un mépris universel. Dans son désir de réagir contre cette opinion excessive, Guiraud (*la Main-d'œuvre...*, ch. iv) a peut-être été trop affirmatif en sens contraire. A examiner les textes pour et contre les deux théories qu'il a recueillis et mis tous également en lumière avec une rare loyauté de discussion, il semble bien que, si le mépris pour le travail *n'a pas été général* en Grèce, le préjugé contre lui n'a pas existé uniquement parmi les aristocrates et les philosophes : Socrate, par exemple, était obligé, tout comme Hésiode, de le combattre parmi ses concitoyens (Xénophon, *Mém.*, II, 7, 6 et suiv.). Guiraud reconnaît lui-même (p. 209-211) qu'à mesure que la société évoluait de l'état patriarcal au régime oligarchique, puis de l'oligarchie à la démocratie, le travail, à chaque étape, « descendait pour ainsi dire d'un degré dans la hiérarchie sociale, en vertu de la loi qui avait toujours régi son évolution » : abandonné d'abord par les nobles aux roturiers, puis par les roturiers aisés aux citoyens pauvres, il finit par être dédaigné d'eux et laissé aux étrangers ou aux esclaves. Les philosophes qui dénigrent les occupations manuelles se font « l'écho d'une opinion très ancienne, qu'ils essaient de justifier par des raisons morales » (Guiraud, *Études économiques*, p. 46). Francotte (I, I, ch. VIII) remarque qu'une différence a toujours existé, à cet égard, entre les cités démocratiques et aristocratiques, et surtout entre les milieux industriels et agricoles (cf. *infra*).

3. *Od.*, XI, v. 489 et suiv. : Achille, pour montrer à Ulysse combien la vie, quelle qu'elle soit, est préférable à la mort, lui déclare qu'il « aimerait mieux être laboureur aux gages d'un indigent que de régner sur tous les morts ».

4. C'est ainsi que s'était conduit Laomédon à l'égard d'Apollon et de Poséidon : « Quand les Heures amenèrent l'époque où il devait nous payer, dit ce dernier (*Il.*, XXI, v. 450-454), il nous refusa tout salaire et nous chassa en nous menaçant de nous attacher les pieds et les mains et de nous vendre dans

fortuné ne pouvait guère compter sur l'appui de la justice¹. Les patrons de condition plus modeste à qui s'adresse Hésiode étaient, toutes proportions gardées, non moins durs pour les ouvriers; on abusait souvent de leur bonne volonté ou de la nécessité qui les pressait pour leur faire accepter un salaire insuffisant²; et on n'admettait pas qu'une préoccupation quelconque pût à aucun moment les détourner de leur besogne : pour valet de ferme, dit Hésiode, il est bon de n'embaucher qu'un garçon sans famille³; pour servante, il faut prendre une fille sans enfants, afin d'éviter des « difficultés »⁴. Voilà donc ces pauvres gens réduits au célibat ou exposés à voir toutes les portes se fermer devant eux. Ils étaient obligés de s'astreindre aux besognes les plus serviles⁵, sans que cette servitude temporaire leur assurât pour l'avenir, comme aux véritables esclaves, la nourriture et l'abri⁶.

Les mêmes périls menaçaient les artisans : ainsi que les journaliers, ils avaient sans cesse à craindre un caprice ou la mauvaise foi des gens riches qui les faisaient travailler et les tenaient sous leur coupe, comme n'importe quels thètes⁷; mais c'était surtout

quelque île lointaine. » Les patrons et les clients riches n'ont jamais perdu, en Grèce, cette fâcheuse habitude (voir ce que dit Guiraud, p. 182, à propos des *θήται μισθοῦ*).

1. Outre les allusions à son propre procès (*Tr.*, v. 27-41), voir l'anathème que le poète prononce contre les juges partiaux et prévaricateurs (v. 238-273).

2. C'est contre cet abus qu'Hésiode s'élève quand il recommande d'attribuer un salaire suffisant même à un ami (v. 370).

3. *Tr.*, v. 602 : *θήται... ἄοικον* (qui ne soit pas *établi*, comme on dit dans nos campagnes).

4. *Χαλεπή δ' ὑπόπορτις ἔριθος* (v. 603).

5. Les mots *δοῦλος*, *δουλεύειν* figurent dans toutes les définitions du thète que j'ai citées; cf. Hésychios : *Θῆς· δοῦλος μισθωτός* (je supprime la virgule que les éditions placent entre ces deux derniers mots). Les thètes et les esclaves font souvent ensemble la même besogne, sans qu'aucune distinction paraisse établie entre eux : tels sont, dans l'*Odyssee*, les marins de Télémaque (IV, v. 644 : *ἐὼι αὐτοῦ θῆτες τε καὶ δμῶες*); cf. Guiraud, p. 8 (pour les temps primitifs) et 152 (pour l'époque classique).

6. « Rien n'est pis pour les hommes, dit Ulysse, que les courses vagabondes; le fatal estomac leur cause de cruels soucis quand ils sont errants » (*Od.*, VII, v. 216 et suiv.). Ajoutons que la vie des esclaves était loin d'être toujours malheureuse : Eumée, par exemple, n'est ni *ἄοικος*, ni *ἄτεχνος*, comme le thète hésiodique, puisqu'il est propriétaire (*Od.*, XIV, v. 62 et suiv.) et marié (XXI, v. 214 et suiv.); il est le « chef » des porchers (XIV, v. 24 et suiv., etc.) et tenu en grande considération par ses maîtres (XV, v. 361 et suiv.); aussi comprend-on que, tout fils de roi qu'il est (XV, v. 413), il ne tienne pas à recouvrer sa liberté.

7. Cf. *Od.*, III, v. 425 et suiv. (déjà cités).

le chômage qu'ils devaient redouter, s'il prenait fantaisie aux clients de ne pas leur confier d'ouvrage¹ : outre que certains d'entre eux n'avaient pas les moyens de se procurer la matière première nécessaire à leur travail², ils ne pouvaient espérer de trouver au dehors un débouché que la clientèle locale ne leur aurait pas fourni³. La concurrence des esclaves n'était pas encore bien dangereuse, parce qu'ils n'étaient pas très nombreux⁴ et que la plupart d'entre eux n'avaient pas de connaissances assez spéciales pour être, comme ils le furent plus tard, employés dans l'industrie. Mais c'est au sein même de leur caste que la nécessité d'une « lutte pour la vie » commençait à créer des rivalités : à l'époque homérique, le nombre des artisans était encore assez restreint pour que chacun d'eux eût sa place marquée et son rôle nécessaire dans le groupement où il vivait ; on a même supposé qu'il ne devait y avoir dans chaque localité qu'un seul représentant de chaque profession manuelle⁵. Pourtant, on voit dès lors les princes *choisir* leurs fournisseurs, soit en les distinguant parmi les gens compétents de leur cité, soit à l'occasion en les faisant venir du dehors⁶. De là ne pou-

1. C'est ainsi que la *Vie d'Homère* (§§ 3-4) représente la mère du poète, ouvrière en laine, *cherchant de l'ouvrage* pour se nourrir ainsi que son fils.

2. Cf. p. 38, n. 6.

3. Guiraud, p. 23, dit que « la Grèce homérique... était... un pays de très petite industrie, qu'elle se bornait à satisfaire les besoins locaux et qu'elle ne songeait guère à écouler au dehors les produits ouvrés ». Cf. Helbig-Trawinski, p. 21.

4. Ils coûtaient fort cher (jusqu'à cent bœufs dans certains cas exceptionnels), et c'eût été un mauvais calcul que d'en acheter pour les faire travailler dans l'industrie. Ulysse et Alcinoos en ont chacun une cinquantaine pour le service de leur palais (*Od.*, XXII, v. 421 ; VII, v. 103). Hésiode ne fait à l'esclavage une allusion précise que dans un vers très contesté (*Tr.*, v. 406 : γυναικα κτητην, οὐ γαμετην... ποιήσασθαι). Les δμῶες qu'il cite à plusieurs reprises étaient sans doute des thètes : le sens primitif du mot n'est pas en effet celui de prisonnier de guerre (δαμάζω), mais de domestique (δῶμος) ; cf. M. Bréal, *Mém. Soc. Ling.*, VII, p. 449.

5. Guiraud, p. 21 : « On dirait qu'un artisan de chaque espèce suffisait à chaque groupe de population ; peut-être y avait-il un forgeron, un charpentier, un potier par ville ou village... » Cette hypothèse n'est fondée sur aucun texte précis, mais seulement sur cette assertion qu'« on n'aperçoit nulle part dans l'épopée la moindre trace de concurrence ». Mais cette affirmation est trop catégorique (cf. la note suivante), et l'auteur reconnaît lui-même (p. 35) que « de tout temps la concurrence avait été très ardente entre les villes helléniques et l'étranger, entre les villes helléniques elles-mêmes, et dans chacune d'elles entre les particuliers ». De plus, l'auteur a le tort d'englober, ici encore, le VIII^e siècle dans l'âge homérique.

6. C'est ainsi que Paris (*Il.*, VI, v. 313-315) fait appel aux *meilleurs char-*

vait manquer de naître, entre gens du même métier, une concurrence qui s'était assez accentuée au VIII^e siècle pour qu'Hésiode en fît la loi fondamentale de la vie économique : le temps n'est plus où « la terre fertile produisait d'elle-même des fruits nombreux et abondants », que les premiers hommes « recueillaient à leur gré, tranquilles dans leur prospérité »¹; désormais, « les dieux ont caché aux hommes les ressources de la vie »²; il ne reste que deux moyens de ne pas mourir de faim, voler son prochain ou travailler mieux que lui; si l'on écarte le premier procédé, la salutaire émulation peut seule nous assurer une vie libre et aisée : « Le fils de Cronos... l'a placée aux racines de la terre, au sein de l'humanité; ... c'est elle qui excite au travail l'être le plus nonchalant³. » Et par une application particulière de sa théorie aux démiurges, le poète conclut qu'on voit s'élever partout cette rivalité féconde entre potier et potier, entre menuisier et menuisier, entre mendiant et mendiant, entre chanteur et chanteur⁴. Le nombre des artisans était-il devenu plus considérable? Les progrès de la civilisation rendaient-ils le public plus difficile et plus exigeant? Toujours est-il qu'au lieu de devoir à son expérience professionnelle une situation des plus privilégiées, chacun était tenu à des efforts incessants pour n'être pas surpassé par ses confrères et pour arriver simplement à subsister. Cette fâcheuse nécessité, où étaient les gens de métier, de se « dévorer entre eux », fut-elle pour quelque chose dans le dédain que leurs clients fortunés commençaient à éprouver pour eux? Contribua-t-elle à faire naître chez les aristocrates cette impression qu'ils avaient à leur discrétion, comme leurs esclaves, des fournisseurs qu'ils pouvaient à leur gré faire prospérer ou laisser mourir de faim? La chose est possible, non

pentiers de Troie pour l'aider à construire sa maison; sur ceux qu'on faisait venir de l'étranger (αλλοτρίοι), cf. p. 40, n. 1.

1. *Tr.*, v. 117-119.

2. *V.* 42.

3. *V.* 17-20.

4. Guiraud, qui ne croit pas à une évolution sensible des conditions du travail entre le X^e et le VII^e siècle (p. 10), considère comme interpolés les v. 25-26 des *Travaux* (p. 21). Mais les raisons logiques qu'on a invoquées contre leur authenticité n'ont rien de décisif (voir la note de mon édition des *Travaux*, et Mazon, *la Composition des Travaux et des Jours*, p. 7). D'ailleurs, supprimât-on ces deux vers, la loi de la concurrence n'en demeurerait pas moins expressément posée par tout le début du poème, notamment par le mythe des deux Éris (v. 11-24), dont je viens d'exposer l'idée essentielle.

certaine. Mais ce qui est évident, c'est que cette concurrence mutuelle augmentait pour eux la difficulté de trouver assez de besogne et leur rendait l'avenir encore moins assuré. Voilà pourquoi un moraliste pratique tel qu'Hésiode, sans éprouver aucun préjugé nobiliaire contre le travail manuel, ne considère pas l'industrie comme un moyen normal de gagner sa vie et n'estime pas l'artisan à l'égal de l'agriculteur : le paysan qui cultive son propre champ ne dépend de personne, il n'a pas à compter avec les sentiments inconstants de la clientèle ou avec la faveur imprévue d'un rival qui l'éclipse. Thésée aussi plaçait les *géomores*, — si peu de terres qu'ils possédassent, — au-dessus des démiurges¹, et l'on sait que les Grecs ont toujours proclamé la supériorité du travail agricole sur le travail industriel².

Pour ces gens sans ressources régulières et parfois sans demeure fixe, quel remède s'offrait aux soucis de chaque jour, à l'incertitude du lendemain, à l'isolement plus particulièrement funeste à des « déracinés » dont il aggrave la faiblesse? Le seul qu'une expérience de trente siècles nous ait fait découvrir est le groupement corporatif : beaucoup de faibles valent un fort et surtout l'entente entre les travailleurs empêche la clientèle de profiter de leur concurrence pour avilir la main-d'œuvre; une association d'ouvriers bien organisée retrouverait presque la situation exceptionnellement favorable dont pouvait jouir à l'origine, dans une ville, l'unique représentant d'une profession. Mais à l'époque où vivait Hésiode, et principalement dans un milieu agricole où le « chacun pour soi » est la règle universelle, une pareille conception, même confuse, une pareille tendance, même inconsciente, ne saurait se faire jour. Si parfois des ouvriers collaboraient à un travail collectif, — ce qui est la forme de groupement la plus spontanée et la plus primitive, — ce n'était pas au nom d'une théorie sociale qu'ils unissaient leurs efforts, c'était simplement une nécessité matérielle qui les y contraignait. Dès l'âge homérique, la construction d'un bateau ou d'une maison tant soit peu considérable exige une collaboration de ce genre³; la manière dont Ulysse bâtissait sa chambre

1. Cf. Plutarque, *Thésée*, xxv, 2-3.

2. Cf. Caillemer, *art. cit.*; — Guiraud, *la Main-d'œuvre...*, p. 37 et 116. Dans ce dernier passage, l'historien, citant Xénophon (*Écon.*, VI, 10), remarque que « c'est là une sorte de lieu commun dans toute la littérature grecque ».

3. C'est le cas, nous l'avons vu, pour la construction de la maison de Paris

nuptiale, pour éviter qu'aucun regard étranger pût la profaner, était sans doute assez extraordinaire, car il s'en vante un peu comme d'un tour de force¹; mais même dans des travaux de moindre importance, on voit souvent un chef d'industrie se faire aider par plusieurs compagnons². Au VIII^e siècle, le progrès est encore plus marqué : dans les ports de commerce, la construction de bâtiments plus vastes exige évidemment un personnel plus nombreux; mais, sans sortir du milieu où vivait Hésiode, tandis que l'orfèvre de l'*Odyssée* se rend à domicile avec son enclume, son marteau et ses tenailles³, le forgeron d'Asera est établi dans un atelier assez spacieux pour servir de salle de réunion⁴ : ce n'est plus un thète, mais un propriétaire et un travailleur sédentaire; ce n'est plus un artisan, mais un entrepreneur ayant lui-même sous ses ordres des ouvriers qu'il salarie. Cependant, il y a loin de cet essai rudimentaire d'organisation du travail à un groupement professionnel entre égaux; il s'en faut même de beaucoup que l'un soit une étape vers l'autre. Le seul résultat auquel peut aboutir l'établissement d'entreprises industrielles plus considérables est en effet de rendre la concurrence plus aiguë et plus dangereuse pour les artisans qui restent isolés : astreints fatalement, dans l'exercice de leur besogne professionnelle, à mener de front plusieurs tâches souvent fort différentes, ils se trouvent hors d'état de rivaliser avec une équipe d'ouvriers, dont chacun peut, sans inconvénient pour l'ensemble du travail, se spécialiser dans un domaine d'autant plus restreint qu'ils sont plus nombreux. A mesure que

et des vaisseaux péaciens; la situation d'Ulysse chez Calypso est, avons-nous dit, exceptionnelle.

1. Peut-être faut-il voir dans cet usage le souvenir d'un état de choses qui, sans avoir complètement disparu, tendait de plus en plus à se modifier; il n'y aurait pas lieu de s'en étonner, l'élaboration de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* s'étant prolongée pendant plusieurs générations.

2. *Il.*, XVII, v. 389 et suiv. : un corroyeur fait tendre une peau de taureau par plusieurs ouvriers; — *Od.*, IX, v. 384 et suiv. : un menuisier, pour percer une planche, dirige la tarière, tandis que ses aides la font tourner rapidement au moyen d'une courroie.

3. *Od.*, III, v. 433-434.

4. Cf. p. 24. Dans l'*Odyssée* (XVII, v. 328), on voit Mélantho reprocher à Ulysse de ne pas aller, comme les autres vagabonds, coucher à la forge (*χαλκήϊον...δόμον*) ou à l'asile (*λέσχη*); il y avait donc à Ithaque des forgerons qui n'étaient déjà plus des ouvriers ambulants, comme d'autres artisans dont parlent les poèmes homériques : nouvel indice d'une transformation en train de s'accomplir.

ces entreprises s'étendent, l'artisanat recule fatalement devant elles, en vertu de cette même loi de la division du travail qui lui a donné naissance. Sans doute, la Grèce ne verra jamais son écrasement complet par la « grande industrie », telle qu'elle se développera dans les sociétés modernes, grâce à l'extension du machinisme¹. La rivalité n'en était pas moins difficile à soutenir, pour l'ouvrier établi à son compte, contre un patron mieux outillé et mieux secondé. La situation empirera encore quand les esclaves seront devenus plus nombreux, que le prix moyen en aura baissé² et que, la main-d'œuvre pouvant se recruter avantageusement parmi eux, il sera possible à un industriel de s'assurer sans trop de difficultés pratiques un personnel suffisant. La concurrence des ateliers serviles ne sera nullement comparable à celle qu'opposaient primitivement aux artisans les esclaves des particuliers; car ces ateliers auront sur eux la même supériorité qu'ils avaient sur le reste du public: une spécialisation plus complète, irréalisable pour des travailleurs isolés, normale au contraire dans la fabrique d'un Lysias ou d'un Céramon³. L'institution du petit patronat n'était d'ailleurs qu'une première étape vers la réalisation lointaine de cet idéal: les ateliers se réduisaient en effet, à l'époque hésiodique, à un nombre d'ouvriers très restreint; le patron se faisait simplement assister de quelques compagnons⁴, plutôt pour manier des appareils de fortes dimensions que pour répartir entre eux les diverses tâches⁵. Il n'en est pas moins vrai que le groupement en vue

1. Cf. Guiraud, p. 86-87, 91; — Francotte, t. I, p. 193 et suiv., 225 et suiv. L'atelier le plus considérable qui nous soit connu est celui de Lysias, qui comptait cent vingt esclaves ouvriers.

2. La valeur d'un esclave a toujours fortement varié suivant l'époque, la provenance, l'âge, le sexe, l'instruction, etc. Guiraud (p. 106-108) en donne, pour les v^e et iv^e siècles, de nombreux exemples oscillant entre cent drachmes environ et vingt mines.

3. Cf. Lysias, XII, 8, 12 et 19; Xénophon, *Mém.*, II, 7, 3. Dans l'industrie textile, à l'époque classique, ce sont des ouvriers différents qui lavent la laine, l'épluchent, la peignent, la filent, la tissent, la foulent, la cardent et la teignent (Guiraud, p. 55-56, d'après Platon, *Politique*, p. 279 et suiv.). A l'âge hésiodique, aucun de ces travaux n'était encore du ressort des professionnels.

4. On peut en voir une image dans les boutiques que représentent des vases peints, — d'époque d'ailleurs plus récente, — où le personnel comprend, outre le patron, deux ouvriers (S. Reinach, *op. cit.*, t. I, p. 224: forgerons et cor-donniers), parfois quatre (*Ibid.*, p. 337: céramistes).

5. Dans le dernier vase cité, chacun des quatre ouvriers est employé à une besogne identique (peindre des vases); dans les autres, ils combinent leurs

d'un travail collectif, tout en constituant un progrès sensible au point de vue économique, contient en soi les germes d'un grave malaise social : pour un artisan qui parviendra à fonder un atelier, combien seront réduits, par la loi de la concurrence, soit à gagner péniblement leur vie dans leur boutique, soit à s'embaucher comme ouvriers chez un confrère plus heureux, c'est-à-dire à retomber dans une situation analogue à celle qu'Homère estimait la pire de toutes, être thète au service d'un homme du commun ! Péril inévitable, et dont l'origine est aussi ancienne que l'artisanat lui-même, puisqu'il est une conséquence nécessaire de la spécialisation, qui est le principe constitutif du régime artisanal.

IV.

Conclusion.

Il est aisé maintenant de déterminer la place qu'occupe le VIII^e siècle, tel qu'il nous apparaît surtout par l'image qu'en trace Hésiode, dans l'évolution de l'artisanat et le développement de la division du travail. Le principe était déjà posé chez Homère, puisque l'existence des démiurges n'est plus étrangère à la société qu'il décrit. Les progrès matériels qu'ils avaient pu réaliser en commençant à se spécialiser ne semblent guère avoir été dépassés pendant le siècle suivant : si la poterie, par exemple, paraît tenir dans la civilisation hésiodique une place plus considérable, c'est surtout à une différence de milieu qu'il faut l'attribuer ; seule, l'architecture navale devait progresser à ce moment d'une manière sensible dans les cités maritimes, à en juger par le rapide essor de la navigation et de la colonisation pendant la seconde moitié du siècle. Néanmoins, les exigences croissantes de la vie, un goût plus vif du confort ou même du luxe rendent plus souvent nécessaire l'emploi de la main-d'œuvre professionnelle ; son domaine s'étend, et l'on voit même se constituer des métiers nouveaux ou de nouvelles spécialités ; par suite, des lignes de démarcation se dessinent avec

efforts en vue d'un résultat commun (l'un des forgerons manie le marteau, l'autre tient l'outil à forger, etc.). Au contraire, les monuments où figure un personnel plus nombreux « représentent... des ateliers où la besogne paraît excessivement morcelée » (Guiraud, p. 61, citant Baumeister, *Denkmäler des klass. Alterthumes*, I, p. 253, 506 ; III, p. 1582, 1803, 1992).

plus de précision entre les diverses besognes professionnelles, mais surtout entre les travaux que peuvent effectuer les profanes et ceux qu'il convient de réserver aux spécialistes; la distinction devient de plus en plus nette entre les tâches que l'on a intérêt à exécuter chez soi et celles qu'il faut abandonner aux travailleurs attirés du bois ou du fer, parce qu'elles exigent un outillage perfectionné ou des connaissances particulières. Il arrive même, bien que ce ne soit pas encore la règle générale, que dans la construction d'un instrument aratoire ou d'un objet ménager un client fasse appel à un professionnel pour la fabrication d'une pièce plus délicate : indice d'une division plus profonde, d'une répartition plus précise et plus raisonnée des fonctions économiques.

Mais c'est surtout en ce qui concerne les conditions du travail qu'un changement notable se manifeste et que le régime de l'artisanat se dégage de plus en plus nettement de la société patriarcale : les artisans habiles ne sont plus des êtres d'exception, favoris des dieux, dont la présence est une heureuse aubaine et dont tous sollicitent les services; de plus en plus ils tendent à former, sinon encore une classe constituée, du moins une institution normale. Leur nombre augmente naturellement à mesure que deviennent plus fréquents les cas où l'on a recours à leur intervention, et de cette situation nouvelle naît un nouveau facteur de la division du travail, la rivalité professionnelle. La spécialisation des gens de métier avait d'abord eu pour effet d'éliminer une concurrence possible, celle des particuliers; un riche surtout ne songe à commander une besogne au dehors que si ses serviteurs ne sont pas capables de l'exécuter; or, comment un artisan pouvait-il acquérir sur le premier venu une supériorité incontestable, sinon en se spécialisant? La société reconnaît alors l'artisanat comme un de ses rouages essentiels et indispensables, en dépit de l'individualisme agricole qui risquait d'en retarder le développement, et les relations avec les démiurges s'imposent au public comme une nécessité quotidienne. Mais si une nouvelle concurrence vient à s'établir, à l'intérieur cette fois d'un même corps de métier, il est logique qu'elle comporte des conséquences analogues à celles de la crise d'où l'artisanat s'était dégagé, c'est-à-dire que la division du travail s'accroît encore, chacun s'efforçant d'acquérir une spécialité qui lui assure un avantage sur ses rivaux; et il est naturel que cette

seconde étape soit plus rapide, puisque c'est dans une voie déjà tracée qu'elle fait avancer la société. La spécialisation est facilitée en même temps par l'organisation d'ateliers où il sera possible de répartir la besogne entre divers ouvriers suivant leur compétence ou leurs aptitudes respectives, ce qui améliore sensiblement les conditions du travail, tout en rendant la lutte pour la vie infiniment plus pénible à la masse des travailleurs isolés. Ainsi se constitue le petit patronat, intermédiaire entre l'artisanat proprement dit et la grande industrie, et qui paraît bien avoir été, en Grèce, la forme par excellence de ce qu'on pourrait appeler l'« industrie bourgeoise ». Encore en formation à l'époque hésiodique, elle devait atteindre son apogée au VII^e et au VI^e siècle, sous les tyrans qui succédèrent aux gouvernements oligarchiques¹. Mais, dès le début du VIII^e siècle, on voit apparaître nettement trois des principaux facteurs de la division du travail, presque complètement étrangers à la période précédente : la nécessité de connaissances techniques plus précises chez les ouvriers manuels, une concurrence professionnelle plus intense, enfin le développement et l'organisation du travail collectif.

1. Sur la protection que les tyrans accordèrent à l'industrie, cf. Guiraud, *la Main-d'œuvre...*, p. 29 et 39-40; — *Études économiques...*, p. 51 et suiv.